

# OUTIL DE DÉTECTION DU CONTRÔLE COERCITIF

Guide destiné aux psychologues clinicien·ne·s

---



Institut pour l'égalité  
des femmes et des hommes

.be

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| Mise en contexte  | 4         |
| Avant-propos  | 5         |
| <b>01. Le contrôle coercitif, un concept éclairant</b>                                  | <b>6</b>  |
| 1. Introduction   | 6         |
| 2. Le contrôle coercitif : définition   | 6         |
| 3. Qui est l'auteur ? Qui est la victime ? Enjeu  | 8         |
| 4. La résistance « violente » de la victime   | 8         |
| 5. La conscientisation de la victime  | 8         |
| 6. Le contrôle coercitif : un changement de paradigme                                   | 9         |
| 7. Liste des stratégies de coercition et de contrôle                                    | 10        |
| 8. Le continuum des violences et des stratégies de l'auteur                             | 11        |
| 9. Outil de détection d'un schéma de comportement                                       | 11        |
| <b>02. Les conséquences du contrôle coercitif sur les victimes directes et témoins</b>  | <b>12</b> |
| 1. Impact des violences du stade prénatal à l'adolescence                               | 12        |
| 2. Impact au niveau émotionnel et rationnel : une alliance/identification à l'agresseur | 13        |
| 3. Impact au niveau neurologique  | 13        |
| 4. État de stress post-traumatique et dissociation structurelle                         | 13        |
| 5. Dissociation structurelle d'origine traumatique                                      | 14        |
| 6. Trois niveaux de dissociation structurelle   | 15        |
| 6.1. Dissociation structurelle primaire   | 15        |
| 6.2. Dissociation structurelle secondaire   | 15        |
| 6.3. Dissociation structurelle dite tiercière   | 15        |
| 7. Le continuum des troubles d'origine traumatique                                      | 15        |
| 7.1. Intégration - réalisation - personnification                                       | 16        |
| <b>03. Évaluer et intervenir dans une situation de contrôle coercitif</b>               | <b>18</b> |
| 1. Adapter sa posture   | 19        |
| 2. La sécurité de la victime  | 19        |
| 3. Importance d'adapter son cadre d'intervention  | 19        |
| 4. Comprendre l'ambivalence   | 20        |
| 4.1. Ambivalence et cycle de la violence conjugale                                      | 20        |
| 4.2. Impact des pratiques psychosociales sur l'ambivalence des victimes                 | 21        |

## **04. L'évaluation du contrôle coercitif et de ses conséquences sur la victime** **22**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. Étape 1 : Anamnèse</b>  | <b>22</b> |
| <b>2. Étape 2 : Identifier si la situation relève d'une dynamique de conflit ou de contrôle coercitif</b>   | <b>22</b> |
| 2.1. La typologie de Johnson  | 22        |
| 2.2. Différencier conflit et violence : théorie   | 23        |
| 2.3. Différencier conflit et violence : outil   | 24        |
| <b>3. Étape 3 : Partir des représentations de la victime concernant les violences</b>                       | <b>24</b> |
| 3.1. Psychoéducation : aborder le contrôle coercitif et les concepts de continuum et stratégies de l'auteur | 24        |
| 3.2. Identifier les stratégies « subtiles »   | 26        |
| <b>4. Étape 4 : Évaluation de l'ambivalence</b>   | <b>27</b> |
| 4.1. Schéma d'abnégation de soi et impuissance acquise  | 27        |
| 4.2. Augmentation du seuil de tolérance   | 27        |
| 4.3. Troubles dissociatifs  | 28        |
| 4.4. Détresse péri-traumatique / État de stress post-traumatique  | 28        |
| 4.5. Inversion de la culpabilité et protection de l'agresseur   | 29        |
| 4.6. Peur de la victime   | 29        |
| 4.7. Ambivalence et conscientisation  | 29        |

## **05. Conclusion** **30**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Annexes</b>   | <b>31</b> |
| Annexe 1 : Aide-mémoire : évaluation du contrôle coercitif et de ses conséquences sur la victime | 31        |
| Illustrations de l'engrenage du contrôle coercitif   | 32        |
| Annexe 2 : Grille d'évaluation des stratégies de coercition                                      | 33        |
| Annexe 3 : Grille d'évaluation des stratégies de contrôle  | 35        |
| Annexe 4 : Grille d'évaluation des stratégies de coercition et de contrôle post-séparation       | 42        |
| Annexe 5 : Liste des stratégies de coercition et de contrôle                                     | 45        |
| Annexe 6 : Ambivalence   | 48        |
| Annexe 7 : Mise en place d'un plan de sécurité   | 50        |

# Mise en contexte

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'exécution de la mesure 7 du Plan d'Action National de lutte contre les violences basées sur le genre (PAN) 2021-2025. Cette mesure vise à mener une réflexion pour définir les notions de « féminicide » et de « contrôle de coercition » dans le but d'améliorer leur prise en compte lors de la mise en œuvre des politiques publiques. Cette recherche entend également répondre à un objectif transversal du PAN qui consiste à adopter un cadre conceptuel de référence des violences basées sur le genre.

Ce projet a été financé par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et coordonné par Marie Denis, psychologue clinicienne et chercheuse à l'Observatoire féministe des Violences faites aux Femmes.

Afin de remplir au mieux les objectifs de cette recherche, trois outils ont été développés sur base d'une revue de littérature et en co-construction avec les professionnel-le-s de terrain ainsi qu'avec les victimes.

## **Ces outils regroupent :**

- **Un outil de détection « rapide » à destination des policier-ères et de la première ligne ;**
- **Un outil d'évaluation du contrôle coercitif et de ses signaux d'alarme destiné aux intervenant-e-s psychosociaux et de première ligne ;**
- **Un outil d'intervention pour les victimes de contrôle coercitif. Cet outil articule à la fois évaluation et intervention, à destination des psychologues clinicien-ne-s.**

Ce guide vous présentera l'outil d'intervention pour les victimes de contrôle coercitif à destination des psychologues clinicien-ne-s.

## **Les objectifs de ces outils sont d'aider les professionnel-le-s à :**

- **Savoir identifier les situations de violence qui relèvent d'une dynamique de prise de pouvoir d'un-e partenaire sur l'autre ;**
- **Savoir évaluer ces situations ;**
- **Comprendre les enjeux autour de la prise en charge des victimes de violence.**

Le choix de réaliser trois outils complémentaires destinés à des publics différents se justifie par le fait que la violence intrafamiliale est un phénomène global et complexe qui nécessite une prise en charge pluridisciplinaire. Travailler en collaboration avec d'autres services et professionnel-le-s sur cette thématique est devenu une nécessité afin de garantir un traitement judiciaire et psychosocial adéquat. Le travail en équipe sur les situations de violence intrafamiliale permet également de ne pas avoir à endosser indivi-

duellement une responsabilité lourde en termes de protection et de mise en sécurité des victimes, tout en garantissant la mise en place d'actions coordonnées et cohérentes.

Ces outils font référence à la COL 15/2020 sans pour autant s'y substituer. Ces outils sont conçus comme étant complémentaires à cette circulaire et avant tout destinés à sensibiliser les acteurs de terrain afin de les aider à mieux comprendre les enjeux en lien avec les violences entre (ex-)partenaires, dites « subtiles ».

### Les termes auteur et victime

Pour faciliter la lecture de ce guide, les termes « auteur » et « victime » sont utilisés. Il est important de garder à l'esprit que ces termes désignent des personnes auteures de violences conjugales et des personnes victimes de violences conjugales. Cette distinction est essentielle pour éviter d'imposer un déterminisme et de réduire les personnes au statut d'auteur et de victime. Les pronoms "il" et "elle" font référence respectivement à « l'auteur » et à « la victime », indépendamment du sexe et du genre de chacun-e.

## Avant-propos

Le concept de contrôle coercitif permet de mieux cerner les enjeux autour de la question des violences en abordant celles-ci sous un autre angle.

**Le « contrôle coercitif » n'est pas une « nouvelle » forme de violence.** Ce concept permet de définir et expliciter les stratégies des auteurs de violence en **détaillant des (schémas de) comportements qui passent inaperçus** parce que considérés comme étant sans conséquence ou n'ayant aucun lien les uns avec les autres.

Le contrôle coercitif ne doit pas remplacer les grilles d'analyse des violences existantes. **Il s'agit plutôt d'un concept qui aidera à affiner les représentations que chacun-e se fait des violences. Il permet d'élaborer une compréhension et un langage commun afin d'identifier au mieux la violence y compris dans ses caractéristiques les plus subtiles, banales et communes.**

# 01

## Le contrôle coercitif, un concept éclairant >

1. Johnson, H. et al. (2019). Intimate feminicide : The role of coercive control. *Feminist Criminology*, 14(1), 3-23. [<https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1557085117701574>]. Dans Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022). Boîte à outils : Comprendre le contrôle coercitif. p.16. [<https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/10/Comprendre-le-contrôle-coercitif-version-longue.pdf>]

2. Extrait de Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022). Boîte à outils : Le contrôle coercitif prédicteur de risques homicidaires. p. 4. [[https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Outils3-WEB\\_vf.pdf](https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Outils3-WEB_vf.pdf)]

3. Monckton Smith, J. et al. (2017). *Exploring the Relationship between Stalking and Homicide*. University of Gloucestershire and Suzy Lamplugh Trust, UK. [<https://www.equallyours.org.uk/suzy-lamplugh-trust-report-exploring-relationship-stalking-homicide/>]. Dans Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022). Boîte à outils : Le contrôle coercitif prédicteur de risques homicidaires. p. 4. [[https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Outils3-WEB\\_vf.pdf](https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Outils3-WEB_vf.pdf)]

4. Le terme filicide désigne l'acte délibéré d'un parent qui tue son enfant. Le terme familicide désigne quant à lui un type de meurtre ou de meurtre-suicide dans lequel on tue plusieurs membres proches de la famille en succession rapide, le plus souvent des enfants, des conjoints, des frères et sœurs ou des parents.

5. Trousse Média sur la violence conjugale, INSPQ (non daté). [<https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/homicide-conjugal>].

### 1. Introduction

L'attention portée par la Belgique à la notion de contrôle coercitif se justifie par des recherches prouvant le lien entre la présence de contrôle coercitif et l'homicide entre (ex-)partenaires intimes.

Une étude australienne réalisée sur les homicides conjugaux en 2019 révèle que dans plus de 40% des homicides, les hommes qui avaient déjà exercé un contrôle coercitif sur leur partenaire l'ont tuée sans qu'aucune violence physique n'ait été signalée pendant l'année qui a précédé le meurtre<sup>1</sup>.

Au Canada, en moyenne, 75% des homicides conjugaux ont eu lieu alors que la séparation était imminente. L'homicide conjugal constituait le premier événement de violence physique pour près du tiers des victimes<sup>2</sup>.

Au Royaume-Uni, une recherche indique que le contrôle coercitif était présent dans 92% des 358 homicides étudiés<sup>3</sup>.

S'intéresser à la présence de contrôle coercitif après la séparation s'avère également une nécessité puisque selon l'Institut national de santé publique du Québec, 60% des filicides et familicides<sup>4</sup> surviennent dans un contexte de séparation ou de litige autour de la garde des enfants<sup>5</sup>.

Le concept de contrôle coercitif est utilisé au Royaume-Uni et plus récemment au Québec afin d'améliorer les pratiques judiciaires et assurer une meilleure sécurité aux victimes. En France, la loi reconnaissant le suicide forcé<sup>6</sup> met également l'accent sur des dynamiques pouvant

aboutir à la mort d'un partenaire au travers de stratégies de harcèlement, « stalking » ou menace, sans la présence de violence physique. Ces stratégies peuvent être détectées grâce à la mobilisation de la notion de contrôle coercitif.

Le contrôle coercitif est un facteur principalement présent dans les risques d'homicide conjugal en période de séparation<sup>7</sup>.

### 2. Le contrôle coercitif : définition

*Témoignage d'une victime :*  
« C'est comme avoir des œillères qui nous oblige à voir ce que l'autre décide et même quand il n'est pas là, qu'il est parti, les œillères, elles, elles restent ».

L'idée que l'on se fait de la violence entre (ex-)partenaires intimes se résume trop souvent à de la violence physique ou à des faits de harcèlement. Bien que les violences psychologiques soient mises en avant depuis quelques années, les définitions des violences restent encore trop restrictives. Le concept de contrôle coercitif permet de mieux cerner les enjeux autour de la question des violences en abordant celles-ci sous un autre angle.

Le contrôle coercitif peut se définir comme étant une manifestation de la violence entre (ex-)partenaires intimes. Cette manifestation se traduit par un schéma de comportements qui aboutit à une prise de contrôle de l'auteur sur la victime. Il existe d'autres dynamiques pouvant présenter

de la violence comme les situations de violence mutuelle ou le conflit avec violence. Il est primordial de savoir différencier la dynamique en jeu dans une situation de conflit et celle qui régit une situation de violence parce que ces deux situations ne nécessitent pas le même traitement judiciaire ni le même accompagnement psychosocial.

Le contrôle coercitif s'inscrit sur un continuum, c'est-à-dire qu'il s'agit d'actes répétés qui s'articulent entre eux et non d'une série d'incidents isolés les uns des autres.

Fig.1 : Illustration du contrôle coercitif. Chaque élément de cette illustration représente une dimension du contrôle coercitif.

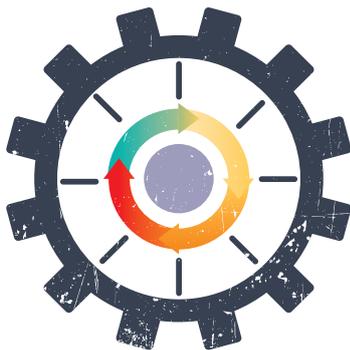


Fig.2 : Le vécu de la victime – le point central autour duquel l'auteur dirigera tous ses comportements et stratégies de contrôle et de coercition



L'auteur et la victime partagent une intimité dont l'auteur peut « profiter ». Cette proximité peut être utilisée contre la victime de plusieurs façons. Par exemple, l'auteur a accès à beaucoup d'informations sur la vie de la victime (son passé, sa famille, sa vie professionnelle, ses habitudes, ses failles et blessures, etc.) ce qui la rend vulnérable.

Fig.3 : Le cycle de la violence conjugale

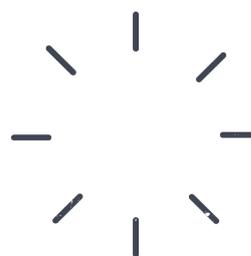


Cette connaissance qu'a l'auteur de la victime facilite le processus de prise de pouvoir sur elle. Ce cycle comporte 4 phases :

- La phase de tension : l'auteur des violences instaure un climat de tension en mobilisant différentes stratégies et comportements.
- La phase d'agression : l'auteur met en place des stratégies de coercition avec des actes de violence afin de se décharger de la tension.
- La phase de justification : l'auteur se déresponsabilise en niant, banalisant ou justifiant ses actes de violence.
- La phase de « lune de miel » : l'auteur fait des promesses de changement, il dit vouloir changer.

Ces phases peuvent évoluer au fil du temps. Par exemple, la phase de lune de miel finit par disparaître au profit des agressions et d'une dynamique de plus en plus chaotique.

Fig.4 : Schéma de comportements



Le contrôle coercitif se traduit par un schéma de comportements violents et non violents qui ont comme objectif de soumettre la victime. Ces comportements sont **répétitifs**, ils **durent dans le temps** et les **effets de ceux-ci se cumulent les uns aux autres**.

6. Loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violence conjugale (1). (J.O. 31 juillet 2020).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042176652>

7. Campbell, J. C., Glass, N., Sharps, P. W., Laughon, K., & Bloom, T. (2007). Intimate Partner Homicide : Review and Implications of Research and Policy. *Trauma, Violence, & Abuse*, 8(3), 246-269.

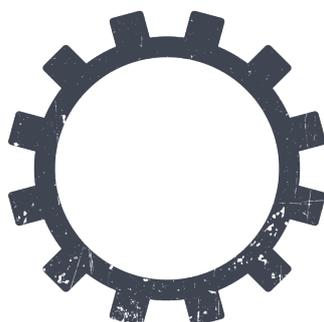
<https://doi.org/10.1177/1524838007303505>

Wilkinson, D. L., & Hamerschlag, S. J. (2005). Situational determinants in intimate partner violence. *w*, 10(3), 333-361.

<https://doi.org/10.1016/j.avb.2004.05.001>

8. Le concept de stratégie de l'agresseur a été élaboré par le Collectif Féministe contre le Viol. Par la suite, les chercheurs français Gwenola Sueur et Pierre Guillaume Prigent ont utilisé ce concept afin de compléter la notion de contrôle coercitif.

Fig.5 : Stratégies de coercition et de contrôle



Chaque comportement relève d'une stratégie<sup>8</sup> différente de contrôle ou de coercition.

### 3. Qui est l'auteur ? Qui est la victime ? Enjeu



En tant que professionnel-le-s de terrain, il est important de comprendre à quel point il est difficile pour la personne de sortir de l'« engrenage » du contrôle coercitif (voir figure 1).

Un changement de nos représentations est nécessaire afin de **mieux cerner le vécu des personnes prises dans un processus de victimisation**. Le contrôle coercitif est régi par une « mécanique » **bien rôdée qui encercle la victime, la prend au piège. Néanmoins, bien que la victime n'ait pas le « pouvoir » dans cette dynamique particulière, elle n'est pas pour autant facilement identifiable.**

### 4. La résistance « violente » de la victime

Dans certaines situations, la victime peut réagir avec plus de « force. » Par exemple, elle peut exercer une forme de résistance « violente » ou de la légitime défense. Sa résistance peut également se manifester par de la colère ou de l'agressivité. Si les professionnel-le-s interviennent dans ces moments précis où la victime réagit fortement, il existe un risque de mal évaluer la situation et d'inverser les rôles d'auteur et de victime. Parfois, l'auteur profitera de ces situations pour « brouiller » les pistes et il pourra porter plainte contre la victime.

Fig.6 : Les tentatives d'action de la victime contrecarrées par l'engrenage du contrôle coercitif déployé par l'auteur

Or, même si la victime tente d'agir (flèches sur l'illustration fig.6), ses actions seront facilement « contrecarrées » par l'auteur.



### 5. La conscientisation de la victime

Une victime de violence peut être dans la confusion la plus totale vis-à-vis de la situation à laquelle elle fait face ou au contraire, elle peut avoir conscience de la dynamique relationnelle qui se joue. C'est ce que nous avons appelé la « conscientisation » de la victime.

Fig.7 : Confusion : la victime ne parvient pas à donner du sens à ce qu'elle vit.



Fig.8 : La victime comprend ce qu'elle vit, elle se sait contrôlée et ce même si elle a des difficultés à mettre des mots sur son vécu.



Les victimes consultées ont insisté sur ce phénomène. Elles ont mentionné que la prise de conscience des violences n'est pas linéaire, qu'il peut y avoir des « retours en arrière ».

Cette difficulté à conscientiser « l'engrenage » du contrôle coercitif peut s'expliquer notamment par la dynamique complexe ainsi que par les conséquences psychotraumatiques générées par les violences. Concrètement, la victime peut avoir une vision très nette de la situation un jour et par exemple, « acheter » les justifications de l'auteur le lendemain, ce qui induira une forme de « confusion » chez elle.

Cette conscientisation aura un impact sur la capacité de la victime à verbaliser son vécu. D'autres éléments, tels qu'un état de stress aigu ou même un état de stress post-traumatique, peuvent « parasiter » la capacité de la victime à s'exprimer ou à chercher de l'aide. Les victimes demandent que l'on tienne compte de **leur rythme** ainsi que de leurs **capacités fluctuantes à comprendre ce qui leur arrive**. Certaines victimes ont partagé ne pas se sentir forcément prêtes à mettre un terme à la relation même si elles comprenaient les enjeux. D'autres ont expliqué avoir eu un « **déclat** » ou avoir atteint un « **point de non-retour** » et enfin d'autres ont exprimé être en mode « **instinct de survie** » et se sentir très vulnérables. Certaines victimes ont mentionné avoir été dans la « **résistance violente** ». Elles ajoutent que cette forme de résistance a débuté lorsqu'elles ont compris que l'auteur ne « changerait pas » et/ou qu'elles n'acceptaient plus leurs justifications. Or lorsque cette forme de résistance apparaît, la situation devient dangereuse.

Au-delà du récit des victimes, la littérature révèle que la prise de conscience des violences peut devenir un enjeu dont il faut tenir compte.

En effet, la chercheuse Jane Monckton Smith<sup>9</sup> identifie les 8 étapes qui mènent à un féminicide :

- 1) L'agresseur a des antécédents de violence conjugale (notamment de harcèlement).
- 2) La relation se transforme rapidement en une relation sérieuse.
- 3) La relation se teinte, peu à peu, de contrôle coercitif et **la victime en prend conscience ; elle tente alors de s'en dégager**.

- 4) L'agresseur sent qu'il perd le contrôle sur la victime.
- 5) Les tactiques de contrôle du partenaire (harcèlement, menaces de suicide, agressions, promesses de changement, etc.) augmentent en intensité ou en fréquence. C'est l'escalade de la violence.
- 6) Il est observé un changement d'intention chez l'agresseur : il passe d'une intention de contrôle à une intention de destruction.
- 7) L'agresseur peut acheter des armes et planifier son passage à l'acte comme chercher des occasions de se retrouver seul avec la victime.
- 8) L'agresseur tue sa partenaire et blesse ou tue peut-être d'autres personnes comme les enfants de la victime (homicide).

9. Monckton Smith, J. (2021). *In Control : Dangerous Relationships and How They End in Murder*. Bloomsbury Publishing. UK.

Enfin, la conscientisation de la victime est un critère qui offre l'avantage d'une piste d'intervention directe sur la victime. En effet, il est possible de travailler sur la « conscientisation » au travers de la psychoéducation tout en repérant les éventuels éléments de risque en lien avec le contrôle coercitif.

## 6. Le contrôle coercitif : un changement de paradigme

Le concept de contrôle coercitif propose un changement de paradigme et nous invite à considérer les violences entre (ex-)partenaires intimes comme relevant d'une privation de ressources et de liberté et non plus comme étant un phénomène de violence physique qui se manifeste sous la forme d'incidents isolés.

Les manifestations du contrôle coercitif peuvent se définir comme relevant de stratégies mises en place par l'auteur des violences. Ces stratégies se traduisent par des comportements violents et/ou non violents. **Ces comportements ont comme conséquence de priver la victime de ressources indispensables à son autonomie ainsi qu'à la construction et à l'expression de son individualité et de sa personnalité**. Il s'agit d'une atteinte fondamentale à la liberté d'autrui.

En effet, la victime se soumettra peu à peu à la volonté de l'auteur par peur. Elle se sentira responsable des comportements de celui-ci.

10. Collectif Féministe contre le Viol. (2017). « Les agresseurs ont une stratégie, ils choisissent leur victime. » <https://cfcv.asso.fr/204852-2/>

11. Sueur, G. (2022). Violences faites aux femmes. Comprendre le contrôle coercitif. <https://gwenolasueur.wordpress.com/2022/08/26/violences-faites-aux-femmes-comprendre-le-contrôle-coercitif/>

12. Refuge pour les Femmes de l'Ouest de l'Île. (non daté). *Contrôle coercitif : Outils complémentaires au guide d'accompagnement.* [[https://wiws.ca/wp-content/uploads/2022/04/Contrôle-coercitif\\_French\\_Final.pdf](https://wiws.ca/wp-content/uploads/2022/04/Contrôle-coercitif_French_Final.pdf)] Stark, E. (2007). *Coercive control : How men entrap women in personal life.* Oxford University Press. Sueur, G. (2022). *Violences faites aux femmes. Comprendre le contrôle coercitif.* <https://gwenolasueur.wordpress.com/2022/08/26/violences-faites-aux-femmes-comprendre-le-contrôle-coercitif/>

13. Logan, T. et Walker, R. (2009). Civil Protective Order Outcomes : Violations and Perceptions of Effectiveness. *Journal of Interpersonal Violence* 24 : 675-692.

14. Refuge pour les Femmes de l'Ouest de l'Île. (non daté). *Contrôle coercitif : Outils complémentaires au guide d'accompagnement.* [[https://wiws.ca/wp-content/uploads/2022/04/Contrôle-coercitif\\_French\\_Final.pdf](https://wiws.ca/wp-content/uploads/2022/04/Contrôle-coercitif_French_Final.pdf)] Stark, E. (2007). *Coercive control : How men entrap women in personal life.* Oxford University Press. Sueur, G. (2022). *Violences faites aux femmes. Comprendre le contrôle coercitif.* <https://gwenolasueur.wordpress.com/2022/08/26/violences-faites-aux-femmes-comprendre-le-contrôle-coercitif/>

15. Les stratégies de protection par les attentions, d'imposer ses propres règles et de négation des perceptions peuvent faire partie de la violence psychologique. Facteur de risque : critère 2 A de la COL 15/2020.

La victime aura le sentiment de garder le contrôle de la situation en se disant que si elle maintient l'agresseur « satisfait », celui-ci cessera ses comportements agressants ou violents. La victime se centrera petit à petit sur l'agresseur et adoptera une attitude de « management » des conséquences de chaque acte qu'elle pose et ce, afin d'éviter de déplaire ou « désobéir » à l'auteur.

## 7. Liste des stratégies de coercition et de contrôle

Le concept de stratégie de l'agresseur a été élaboré par le Collectif Féministe contre le Viol afin de désigner comment un agresseur parvient à mettre sa victime sous emprise tout en garantissant son impunité<sup>10</sup>. Par la suite, les chercheurs français Gwenola Sueur et Pierre Guillaume Prigent ont utilisé ce concept afin de compléter la notion de contrôle coercitif<sup>11</sup>. La revue de littérature effectuée dans le cadre du travail de recherche pour cet outil a permis d'identifier 22 stratégies de coercition et de contrôle.

### La coercition :

La coercition est **tangible**, elle implique l'usage de la force et de menaces afin de **forcer la personne à agir de la manière attendue** par l'agresseur<sup>12</sup>.

Note : pour les psychologues en lien avec la police, chaque stratégie a été mise en parallèle avec le critère de la grille d'évaluation des facteurs de risque et de protection de la COL 15/2020.

- Violence physique et coercition physique  
Facteur de risque : *critère 2 de la COL 15/2020*
- Menaces et/ou maltraitance des enfants physiques  
Menaces ou violences conjugales devant les enfants  
*Critères 3 (D) et 4 (C) de la COL 15/2020*
- Violences, jalousie et humiliation sexuelle  
*Critères 2 B violences sexuelles et 2F et 12 D jalousie, de la COL 15/2020*
- Coercition reproductive
- Violence économique pendant la relation  
*Critères 2 D de la COL 15/2020*
- Menace explicite  
Menace de mort : facteur de risque : *Critère 4 de la COL 15/2020*
- Harcèlement

### BON À SAVOIR

Le harcèlement peut être mieux caractérisé si on tient compte d'autres facteurs tels que la durée, l'intensité, l'intrusion, le moment et les menaces implicites et explicites<sup>13</sup>. En d'autres termes, l'accent mis sur le contenu du harcèlement peut ne pas révéler avec exactitude sa gravité ou l'impact total sur la victime.

- Humiliation  
*Critère 2 de la COL 15/2020*
- Contrôle de l'apparence et de l'alimentation

### Le contrôle :

Le contrôle est quant à lui **plus subtil**. Les stratégies déployées par l'agresseur **poussent la victime à se subordonner**, à être dépendante, à lui obéir de façon directe ou indirecte ; peu importe que l'auteur soit présent ou non<sup>14</sup>.

L'auteur des violences exploite les ressources et les capacités de la victime à des fins personnelles soit en la privant des moyens nécessaires à son indépendance, à sa résistance ou à sa fuite soit en réglementant son comportement quotidien.

- L'isolement / restriction des contacts  
*Critère 22 de la COL 15/2020*
- Propos et comportements stéréotypés  
*Critère 10 de la COL 15/2020*  
Toute explication de la violence conjugale qui consiste à la légitimer, notamment les stéréotypes attribués aux personnes en fonction de leur sexe ou de leur genre.
- La critique  
*Critère 2 de la COL 15/2020*
- L'intimidation
- La maternité : grossesse et accouchement, contrôle de la relation avec les enfants  
*Critère 16 de la COL 15/2020*
- Humeur, colère et menace implicite  
*Critère 16 de la COL 15/2020*
- Contrôle par la protection et les attentions
- Imposer ses règles
- Négation des perceptions<sup>15</sup>
- Non-respect des droits, besoins et opinions de l'autre partenaire/suppression de l'intimité

- o La décision unilatérale
- o Le rejet de ses responsabilités sur la victime  
*Critère 10 de la COL 15/2020*
- o Au travers des technologies de façon à espionner, surveiller à l'insu de la victime
- o Violence post-séparation

Un contrôle coercitif se traduit par un schéma de comportements violents et non violents.

Par exemple, le « stalking » (synonyme de « persécution ») est la combinaison de différentes stratégies adoptées par l'auteur :

- o Stratégie de harcèlement ou de protection par les attentions : suivre la victime jusqu'à son travail, appeler la victime de manière répétée ;
- o Stratégie de contrôle au travers des technologies : espionner la victime via les réseaux sociaux ;
- o Stratégie de contrôle par la suppression de l'intimité et de l'individualité : forcer la victime à avoir des contacts directs en faisant irruption au domicile ;
- o Stratégie de harcèlement et d'humiliation : répandre des rumeurs ou dénigrer la victime.

Chaque comportement relève d'une stratégie différente de contrôle ou de coercition. Les effets de ces comportements se cumulent les uns aux autres pour aboutir à la mise en place d'une **privation des ressources fondamentales à l'autonomie**.

Le contrôle coercitif a donc comme conséquence d'empêcher l'individualité tout en sapant l'estime de soi, y compris le sentiment d'être capable de décider de ce qui est bon pour soi-même. La personne basculera dans un schéma de prise de décision qui sera guidé par la peur de ce que l'autre lui infligera si elle agit contre sa volonté.

## 8. Le continuum des violences et des stratégies de l'auteur

Le terme « continuum » doit être compris ici comme relevant d'une série de comportements différents mais pourtant interdépendants les uns des autres. Ce concept nous permet de définir au mieux les diverses manifestations de la violence entre (ex-)partenaires et la façon dont celles-ci se cumulent et s'articulent dans le contrôle coercitif.

## 9. Outil de détection d'un schéma de comportement

Chaque stratégie mise en place par l'auteur est explicitée au travers d'une série de comportements listés en annexe (n° 2-3-4-5).

Ces comportements sont à situer sur un continuum afin de guider le jugement du/de la thérapeute.

Un continuum permet une mise en perspective dynamique et invite à identifier les facteurs de protection, de risques ainsi que des éléments plus inquiétants (jaune-orange) qui doivent être surveillés.



Cet outil est mis à la disposition des professionnels à titre informatif afin d'identifier au fil des séances d'éventuelles stratégies de contrôle plus « subtiles ». **L'évaluation du contrôle coercitif n'est pas une fin en soi et elle ne fait sens que si elle apporte un éclairage à la victime.**

Par exemple, face à une victime qui a besoin de comprendre les « rouages » de la dynamique, il est possible de réaliser cette évaluation et de lui adresser le résultat en faisant des liens avec les impacts que ces mécanismes de contrôle ont sur elle. Toutefois, il faut être très prudent et ne pas utiliser cet outil comme une « checklist ».

**De nombreuses victimes de contrôle coercitif présente des traumatismes. Si les violences ont débuté durant l'enfance, certaines victimes souffriront d'un trouble dissociatif grave. L'évitement phobique étant centrale dans cette pathologie, mitrailler la victime de questions ou poser des questions qui seront perçues comme menaçantes pourrait entraîner une décompensation psychique chez la victime.**

### La symbologie de la bombe

Cet outil met en avant plusieurs comportements qui ont été préalablement définis dans la COL 15/2020 comme étant des « facteurs de risque particulièrement alarmants ». Ceux-ci sont annotés d'une bombe : . Leur présence dénonce une gravité notablement élevée. Il est donc important de porter une attention particulière à ces facteurs.

# 02

## Les conséquences du contrôle coercitif sur les victimes directes et témoins

16. Tollenaar M.S., Beijers R., Jansen J., Riksen-Walraven J.M., De Weerth C. (2011). Maternal prenatal stress and cortisol reactivity to stressors in human infants. *Stress*, 14 : 53-65.

17. Lupiens S.J., McEwen M.R., Gunnarm B.S., Heim C. (2009). Effects of stress throughout the life span on the brain, behaviour and cognition. *Nature Reviews Neuroscience*, 10 : 434-445.

O'Connor T.G., Ben-Shlomo Y., Heron J., et al. (2005). Prenatal anxiety predicts individual differences in cortisol in pre-adolescent children. *Biological Psychiatry*, 58 : 211-217.

Weinstock M. (1997). Does prenatal stress impair coping and regulation of hypothalamic-pituitary-adrenal axis?. *Neuroscience and Biobehavioral Reviews*, 21 : 1-10.

Charil, A., Laplante, D., Vaillancourt, C. & King, S. (2010). Prenatal stress and brain development. *Brain Research Reviews*, 65, 56-79. [0.1016/j.brainresrev.2010.06.002](https://doi.org/10.1016/j.brainresrev.2010.06.002)

18. Centre Hubertine Auclert. (2017, 8 septembre). Entretien avec Karen Sadlier, Docteure en psychologie clinique. [Vidéo]. Youtube. [https://www.youtube.com/watch?v=Cm6uiR\\_vb2Q](https://www.youtube.com/watch?v=Cm6uiR_vb2Q)

19. Vasselier-Novelli, C. & Heim, C. (2006). Les enfants victimes de violences conjugales. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 36, 185-207. <https://doi.org/10.3917/ctf.036.0185>

Afin de mieux comprendre le vécu des victimes, cette section explicite les conséquences du contrôle coercitif. L'impact des actes de violence peut se faire ressentir dès la grossesse, sur le fœtus. Sans prise en charge adéquate, ces impacts peuvent durer toute une vie sous forme de symptômes qui deviendront chroniques.

### 1. Impact des violences du stade prénatal à l'adolescence

La violence entre (ex-)partenaires intimes engendre un climat de tension et de peur dans lequel baigne les victimes au quotidien. Ce stress provoquera la sécrétion d'hormones telles que l'adrénaline et le cortisol—les hormones de stress les plus importantes chez l'être humain. En cas de grossesse, il est scientifiquement prouvé que le cortisol passe la barrière du placenta<sup>16</sup>. Le fœtus enregistrera donc les bruits forts et ceux-ci seront associés à une accélération du rythme cardiaque (symptôme de stress) à la fois chez la mère et chez le fœtus.

Un bébé exposé au stress durant sa vie intra utérine aura un plus petit poids à la naissance. Son taux de cortisol sera plus élevé que la moyenne ce qui l'empêchera de garder les nutriments nécessaires à sa croissance<sup>17</sup>.

Plus âgé, l'enfant sera socialisé dans un milieu où un climat de tension et de contrôle règne. Dans ce contexte, l'enfant peut intégrer des schémas émotionnels et relationnels inadéquats. Premièrement, la parentalité est mise de côté à la fois par l'auteur et la victime. La victime se « centrera » sur la volonté de l'auteur afin d'éviter

la violence. De ce fait, l'enfant n'aura pas de réponses suffisantes de son environnement afin de savoir si ses émotions sont légitimes, autorisées ou normales et il éprouvera des difficultés à distinguer ses émotions primaires.

Le modèle intrafamilial auquel ces enfants sont confrontés est inadapté concernant la gestion des émotions<sup>18</sup>.

Par exemple, ces enfants exprimeront leur colère de façon violente. La peur ne sera jamais reconnue parce que l'auteur minimise les conséquences des actes violents et de contrôle qu'il pose. La victime peut également minimiser la violence en pensant protéger l'image de l'auteur dans sa parentalité.

Les émotions positives sont également compliquées à gérer pour les enfants qui voient un de leur parent souffrir.

Les violences conjugales ne se limitent pas au couple conjugal. En présence d'enfants, ceux-ci peuvent être des spectateurs auditifs ou visuels. Soit ils sont présents durant les épisodes de violence, soit ils sont mis à l'écart mais peuvent néanmoins entendre la scène de violence. Dans ces cas-là, les enfants comprendront le « rituel » mis en place lorsqu'ils sont mis de côté et ils anticiperont les violences, en s'imaginant les images de ce qu'ils sont en train d'entendre, ce qui générera une angoisse et une peur dès qu'ils comprendront que le cycle se reproduit<sup>19</sup>.

Plusieurs études ont démontré que le bien-être physique et psychologique de la mère victime de violence conjugale était un facteur de protec-

tion concernant la qualité de la relation entre la mère et l'enfant, malgré la présence de violence conjugale<sup>20</sup>.

Pendant, les violences ont un impact négatif important sur la santé physique et psychologique des femmes<sup>21</sup> qui en sont victimes.

**Il est donc important de retenir que plus on renforce de façon positive l'image de l'auteur, plus les violences seront banalisées et intégrées par l'enfant comme étant un mode relationnel normal. Le fait de ne pas nommer la violence amplifie chez l'enfant le sentiment que l'auteur a raison, ce qui renforce l'alliance avec l'auteur ainsi qu'une possible identification à celui-ci<sup>22</sup>.**

## 2. Impact au niveau émotionnel et relationnel : une alliance/identification à l'agresseur<sup>23</sup>

L'enfant ressentira les impacts des violences plus « subtiles ». Par exemple, si l'auteur dénigre la fonction parentale de l'autre parent, ce dénigrement affectera l'aptitude de l'enfant à avoir confiance dans les capacités parentales du parent victime. En conséquence, l'enfant éprouvera beaucoup de difficultés à donner du crédit à la parole de la victime, notamment quand celle-ci tentera de poser des limites.

À partir des situations de prises de contrôle sur lui-même ou sur le parent victime, l'enfant intégrera des schémas relationnels inadéquats dans lesquels la négociation n'est pas possible. Il intégrera qu'il n'y a que la possibilité d'occuper une position haute ou une position basse<sup>24</sup>.

L'enfant également se soumettra afin d'éviter d'être pris dans cette « mécanique » ou de subir lui aussi des violences. Ce processus peut générer une alliance avec l'auteur. L'enfant en se soumettant, s'enfermera dans un schéma d'abnégation de soi-même qui le conduira à peu d'autonomie.

L'autonomie est centrale pour l'enfant vivant dans un milieu teinté de violence. Si l'enfant est en position haute, il interprétera l'autonomie de l'autre comme étant « dangereuse » pour lui. En revanche, si l'enfant perçoit que son autonomie déclenche la colère, l'agressivité voire la violence de l'auteur, il adoptera une position basse ce qui impactera profondément son développement<sup>25</sup>.

Ces schémas relationnels aboutiront à un registre émotionnel réduit, ce qui augmentera les risques de développer une maladie mentale à l'âge adulte<sup>26</sup>.

C'est pourquoi il est important de nommer et d'identifier les violences ainsi que les mécanismes de contrôle et de coercition. Si un interdit n'est pas posé vis-à-vis de ces comportements, l'alliance avec l'auteur peut amener à une identification à celui-ci et à une reproduction de la violence à l'âge adulte.

## 3. Impact au niveau neurologique

D'un point de vue neurologique, le fait d'être témoin ou victime directe d'actes de violence surstimule l'hypothalamus. L'enfant sera **hyper-vigilant** et réagira plus facilement aux situations stressantes en les interprétant comme un danger, même s'il n'y en a pas<sup>27</sup>.

Les niveaux d'adrénaline et de cortisol sont également plus élevés, ce qui entraîne des réactions de peur ou d'agression pour se protéger face à des signaux que l'enfant associe à des moments violents qui lui ont causé des traumatismes psychologiques. Ces signaux sont appelés des « déclencheurs ». Il peut s'agir, par exemple, d'un ton de voix, d'un son ou d'une odeur. Ce seront des enfants plus sensibles aux indicateurs de menace et de danger avec des réactions exagérées de crainte ou d'agressivité. Ces atteintes neurologiques favoriseront les troubles anxiodépressifs.

## 4. État de stress post-traumatique et dissociation structurelle

Certains enfants témoins des violences ou victimes directes présentent un état de dissociation au cours duquel interviennent des processus neuropsychologiques qui les empêchent de ressentir les émotions négatives fortes et ce afin de préserver le corps exposé à l'adrénaline — une hormone de stress qui est toxique et qui peut provoquer un arrêt cardiaque.

Ce mécanisme de protection peut aider l'enfant à survivre aux traumatismes psychiques. Mais la contrepartie est que l'enfant sera comme « anesthésié » et arrêtera de ressentir. **Ses émotions seront exprimées de manière non élaborée, au**

20. Fortin, A. (2009). L'enfant exposé à la violence conjugale : quelles difficultés et quels besoins d'aide ? *Empan*, 73, 119-127. <https://doi.org/10.3917/empan.073.0119>

Racicot, K., Fortin, A. & Dagenais, C. (2010). Réduire les conséquences de l'exposition de l'enfant à la violence conjugale : pourquoi miser sur la relation mère-enfant ? *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 86, 321-342. <https://doi.org/10.3917/cips.086.0321>

21. Clements, C., Sabourin, C. M. et Spiby, L. (2004). Dysphoria and hopelessness following battering : The role of perceived control, coping, and self-esteem. *Journal of Family Violence*, 19, 25-36.

22. Sadlier K. (2015). L'impact de la violence dans le couple chez l'enfant. Dans Sadlier, K. (dir.), *Violences conjugales : un défi pour la parentalité*. Dunod. Centre Hubertine Auclert. (2017, 8 septembre). Entretien avec Karen Sadlier, Docteure en psychologie clinique. [Vidéo]. Youtube. [https://www.youtube.com/watch?v=Cm6uiR\\_vb2Q](https://www.youtube.com/watch?v=Cm6uiR_vb2Q)

Sadlier K. (2020). *Violences conjugales : un défi pour la parentalité*. Dunod.

23. *Ibid.*

24. Centre Hubertine Auclert. (2017, 8 septembre). Entretien avec Karen Sadlier, Docteure en psychologie clinique. [Vidéo]. Youtube. [https://www.youtube.com/watch?v=Cm6uiR\\_vb2Q](https://www.youtube.com/watch?v=Cm6uiR_vb2Q)

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. Charil, A., Laplante, D., Vaillancourt, C. & King, S. (2010). Prenatal stress and brain development. *Brain Research Reviews*, 65, 56-79.

28. Centre Hubertine Auclert. (2017, 8 septembre). Entretien avec Karen Sadlier, Docteure en psychologie clinique. [Vidéo]. Youtube. [https://www.youtube.com/watch?v=Cm6uiR\\_vb2Q](https://www.youtube.com/watch?v=Cm6uiR_vb2Q)  
Nijenhuis, E., Van Der Hart, O., Steele, K., De Soir, E., & Matthes, H. (2006). Dissociation structurelle de la personnalité et trauma. *Revue Francophone du Stress et du Trauma*, 6(3), 125-139.

29. Van Der Hart O., Nijenhuis E., Steele K. (2017). *Le Soi Hanté. Dissociation structurelle et traitement de la traumatisation chronique*. De Boeck Supérieur.

travers de comportements inadaptés, anxieux, agressifs envers soi-même ou les autres. Cette situation réduira fortement la capacité de l'enfant à demander de l'aide.

La dissociation participe à des difficultés psychologiques et relationnelles graves et compromet de façon significative le développement de l'enfant.

Les enfants victimes directes des violences peuvent développer un état de stress post-traumatique. **Si les situations de violence et de prise de contrôle se répètent, la dissociation peut alors devenir structurelle à l'âge adulte (trouble dissociatif)<sup>28</sup>.**

## 5. Dissociation structurelle d'origine traumatique<sup>29</sup>

La dissociation est un phénomène normal de la vie psychique et cognitive. Ce processus apparaît lorsque, par exemple, une activité accapare toute notre attention. Chez les personnes présentant un traumatisme psychique, la dissociation devient incontrôlable et prend des formes envahissantes qui altéreront de façon significative le fonctionnement de l'individu.

La personne présentant un trouble dissociatif développera deux systèmes d'action différents :

- Une partie apparemment normale (PAN) qui prendra en charge la vie quotidienne. La PAN sera régie par l'évitement du traumatisme.
- Une ou des partie(s) émotionnelle(s) (PE) qui gèrent les systèmes d'actions défensifs. Ces PE seront orientées vers le traumatisme et ancrées dans le passé. Elles poursuivront un mode de fonctionnement au quotidien comme si le contenu traumatique était toujours là dans le moment présent. Les PE amènent l'individu à avoir des comportements et des perceptions liés aux traumatismes.

La PAN et la PE possèdent des schémas propres de perception et de conception de la vie qui définissent une conscience de soi différente pour chacune d'elle.

Les différentes parties peuvent être activées en parallèle ou en séquentielle. Chaque partie a une « fonction ». Par exemple, la PAN peut prendre

en charge le soin donné aux enfants tandis que la/les PE restent figée(s) dans une posture (par exemple : la posture de combat ou de fuite).

La dissociation structurelle est maintenue comme mode de fonctionnement par la phobie.

Quel que soit le type de conditionnement, l'individu est devenu phobique de certains stimuli qui lui rappellent le trauma de manière directe ou indirecte.

Ces différentes phobies sont :

- **La phobie du souvenir traumatique**  
Cette phobie est portée par la PAN puisqu'elle concerne le contenu et les actions liés au traumatisme psychique. Les PE sont quant à elles totalement « attachées » au traumatisme.
- **Phobie des parties**  
Certaines PE évitent la PAN ou d'autres, les PE. Certaines parties dissociatives ne veulent pas entrer en contact avec des PE agressives ou des PE plus vulnérables.
- **Phobie de l'attachement et de la perte d'attachement**  
La personne étant atteinte de cette phobie ressentira de l'ambivalence qui se manifestera au travers d'un besoin d'attachement sécuritaire tout en ayant peur de cet attachement. Une PE sera alors orientée vers l'attachement et voudra par exemple rester avec une personne violente parce qu'en dehors des épisodes de violence, l'auteur prendra en charge la PE qui ressent ce besoin d'attachement.
- **Phobie de la vie normale**  
Cette phobie concerne des traumatismes psychiques en lien avec la vie quotidienne. Ces personnes s'alimentent, par exemple, très mal ou très peu.
- **Phobie du changement**  
Cette phobie relève de la peur de l'après thérapie quand la personne s'est fortement identifiée à ses symptômes ou encore, il peut s'agir de la peur de prise normale de risque.

## 6. Trois niveaux de dissociation structurelle<sup>30</sup>

### 6.1. Dissociation structurelle primaire

#### État de stress post-traumatique simple

La personne présentant une dissociation structurelle primaire développera une PAN qui sera orientée vers la vie normale et une PE apparaîtra sous une forme peu structurée et peu autonome.

### 6.2. Dissociation structurelle secondaire

Une dissociation structurelle secondaire se compose d'une PAN et d'une ou plusieurs PE. Par exemple, on peut observer une PE orientée vers la fuite, une autre figée dans une posture de « combat » ou encore il est possible d'identifier des PE ancrées dans l'impuissance et la soumission.

Ces PE sont liées aux souvenirs traumatiques et elles contiennent des aspects différents de ces traumatismes. La PAN niera les systèmes d'attachement des PE.

Par exemple, si une PE est reliée à un traumatisme survenu tôt dans l'enfance où le besoin d'attachement est primordial, la PAN rejettera ces besoins.

### 6.3. Dissociation structurelle dite tiercière

Une dissociation structurelle tiercière se manifeste au travers de plusieurs PAN ainsi que de plusieurs PE. Les PAN n'auront pas accès aux souvenirs et systèmes d'actions/de pensées des autres PAN. Il sera observé des PAN avec des connaissances différentes et une autre perception du monde.

**Ce type de dissociation se retrouve souvent quand la personne a été confrontée à des traumatismes à un âge préverbaux, soit avant l'âge de 3 ans à un âge où l'individu a peu de ressources.** Si les apprentissages en termes de sommeil et d'alimentation n'ont pas encore eu lieu, plusieurs PAN se formeront afin de pallier des incompétences en lien avec des fonctions qui gèrent la vie quotidienne.

Plus le traumatisme surviendra tard dans l'enfance, plus le mode de fonctionnement dans la gestion du quotidien sera adapté. Énormément de personnes présentant une dissociation tier-

cière sont non décelées au profit de diagnostics erronés de psychoses ou de schizophrénie.

Lorsque la psyché est construite sur ce mode de fonctionnement, il est possible d'observer des « switches » entre les parties. Par exemple, un déclencheur rappellera le trauma et une PE sera « appelée » dans un mécanisme de protection pour gérer la situation.

La plupart du temps, les victimes de violence atteintes de dissociation structurelle se rendent compte qu'elles fonctionnent différemment en fonction du contexte ou des personnes avec qui elles sont en lien.

Lors de ces « switches », il est fréquent de voir apparaître une chute de l'efficacité mentale qui se traduit par une perte d'habileté pourtant acquise et fonctionnelle dans d'autres circonstances.

## 7. Le continuum des troubles d'origine traumatique

Les troubles d'origine traumatique s'inscrivent sur un continuum. L'état de stress aigu ainsi que l'état de stress post-traumatique (ESPT) s'y situe à un bout, les troubles dissociatifs complexes à l'autre. **Pour rappel, l'ESPT est un trouble « simple » après un événement traumatisant. Les troubles dissociatifs complexes, comme le trouble dissociatif de l'identité (TDI) ou le trouble dissociatif non spécifié (TDNS) peuvent être la conséquence de traumatismes chroniques dans l'enfance.**

Dans ces troubles, l'addition de toutes les parties dissociatives forme la personnalité de l'individu et prennent le contrôle sur le comportement ou l'expérience de la personne.

Un des principaux problèmes de la dissociation est le sentiment que les choses se passent en dehors de toute volonté. Les parties dissociatives vivent l'une à côté de l'autre et ne fonctionnent pas ensemble d'une manière fluide, coordonnée et flexible. La division interne de la personnalité peut s'exprimer à travers une série de symptômes positifs – négatifs/somatoformes – psychoformes.

30. Van Der Hart O., Nijenhuis E., Steele K. (2017). *Le Soi Hanté. Dissociation structurelle et traitement de la traumatisation chronique*. De Boeck Supérieur.

31. Van Der Hart O., Nijenhuis E., Steele K. (2017). *Le Soi Hanté. Dissociation structurelle et traitement de la traumatisation chronique*. De Boeck Supérieur.  
 Boon S., Steele K., van der Hart O. (2017). *Gérer la dissociation d'origine traumatique. Exercices pratiques pour patients et thérapeutes*. De Boeck Supérieur.

## 7.1. Intégration – réalisation - personnification<sup>31</sup>

Ces troubles dissociatifs présentent un mode de fonctionnement similaire. Ce fonctionnement peut se conceptualiser en mobilisant les notions d'intégration, de réalisation et de personnification.

**L'intégration** est le strict opposé de la dissociation. L'intégration est cette tendance naturelle que nous possédons tous-tes et qui consiste à intégrer les différentes expériences de vie dans une histoire personnelle ayant du sens pour nous (mémoire autobiographique) avec une conscience stable de qui nous sommes. Cette conscience de soi permet de différencier les expériences issues du passé et celles du présent. L'individu sait que même si ce qu'il/elle vit présente des similitudes avec d'autres expériences de vie antérieures, il existe des différences entre le passé et l'ici et maintenant. Les individus ayant une capacité d'intégration assimilent correctement les expériences internes ou externes de façon souple et adaptative. **Les différents aspects de la personnalité fonctionnent ensemble de manière fluide et cohérente.** L'intégration permet **la personnification** qui consiste en une intégration du vécu et des sentiments personnels comme faisant partie d'un tout. La perception que « c'est à moi que ça arrive » arrivera avant l'intégration.

Le manque d'intégration observé chez les personnes présentant un trouble dissociatif est lié au fait qu'une PE dirigera le comportement de la personne.

**La réalisation** relève d'actions mentales permettant une prise de conscience de la réalité, une acceptation de celle-ci et une adaptation réfléchie. Un des objectifs de la thérapie sera d'intégrer le vécu traumatique, lui donner du sens et permettre à la personne d'avoir la perception que cet événement lui appartient. Le manque de réalisation est à la base de tous les troubles dissociatifs.

Exemple de non-réalisation : la personne reconnaît et sait qu'elle a vécu des violences mais elle n'identifie pas l'impact sur elle.

**La présentification** définit l'ancrage dans le présent.

**La synthèse** est quant à elle, la liaison et la différenciation des perceptions sensorielles, mouvements, pensées et affects avec un sentiment d'identité.

Dans le traumatisme, la synthèse est impossible ou elle est incomplète parce que la PE est figée dans le souvenir traumatique qui appartient au passé. Cela signifie que les souvenirs traumatiques sont toujours actifs dans le présent.

La non-synthèse implique que la personne **ne peut pas réaliser des actions adaptatives et qu'elle va mettre en place des actions substitutives** parce que l'entièreté des parties ne sont pas en lien les unes avec les autres. La personne manquera de cohérence interne.

Quand il n'y a pas de réalisation, la personnification est impossible et la personne ne peut s'ancrer dans le moment présent (présentification). Ce processus est alimenté par l'évitement des stimuli/déclencheurs des souvenirs traumatiques. L'évitement rend impossible la différenciation entre le passé et le présent.

Un autre objectif de la thérapie sera d'inscrire les souvenirs traumatiques dans la mémoire autobiographique, afin qu'elle fasse partie de l'histoire du/de la patient-e.



# 03

## Évaluer et intervenir dans une situation de contrôle coercitif

### 1 Adapter sa posture

Les conséquences des violences ne sont pas anodines et il convient d'adapter sa posture ainsi que son cadre au vécu des victimes.

#### Partir du vécu de la victime

Fig.2 : Le vécu de la victime – autour duquel vont s'articuler les interventions



*La meilleure experte de la situation est la victime elle-même.*

La victime connaît mieux que quiconque le mode de fonctionnement de l'auteur. Un des rôles des différent-e-s intervenant-e-s psychosociaux peut se résumer à aider la victime à mettre des mots sur son vécu.

*Pour ce faire, la psychoéducation est un outil précieux.*

La psychoéducation a comme objectif d'apporter à la personne des connaissances de psychologie générale afin de l'aider à comprendre ses symptômes ainsi que son propre mode de fonctionnement. Dans le cadre d'une intervention en situation de violence, la psychoéducation permet à la personne de commencer à mettre

des mots sur ce qu'elle vit, à analyser le contexte dans lequel se situe son vécu.

**Il s'agit d'un processus d'intellectualisation qui permet à la victime de rationaliser les mécanismes de contrôle et de violence vécus ; mettant l'affectif à distance. Ce processus aidera la victime à reprendre le contrôle sur elle-même et à augmenter son autonomie.**

Note : Le processus d'intellectualisation est différent de celui de la conscientisation. La victime peut prendre conscience des mécanismes subis sans pour autant les rationaliser, ce qui peut avoir un impact sur ses capacités à se protéger.

Plusieurs illustrations des différents concepts ont été réalisées. Celles-ci permettront aux psychologues qui le souhaitent d'animer la séance en les utilisant → **Plus d'infos, voir annexe 1**. Un support visuel peut faciliter la compréhension et la prise de conscience chez la victime.

Fig.7 : La victime ne parvient pas à mettre des mots sur ce qu'elle vit. Ses émotions prennent le dessus et tout passe par le filtre de « l'affectif »



Fig.8 : La victime est consciente du problème et elle est capable de le rationaliser.



Fig.9 : La victime parvient à assembler les pièces du puzzle, elle parvient à mieux cerner les enjeux et les différents « rouages » du contrôle coercitif.



La posture professionnelle à adopter peut se résumer comme suit :

- Reconnaître que toute personne est riche de ses expériences et porte en elle des ressources et des forces mais que parfois, elle ne sait plus comment les mobiliser.
- Être attentif-ve à respecter le rythme de la victime.
- Veiller à comprendre le ressenti et le vécu des victimes à la lumière, notamment, des conséquences des violences.

## 2. La sécurité de la victime

**Il est important de penser à la sécurité de la victime. Aider la victime à mettre des mots sur son vécu relève déjà de l'intervention. Il est donc essentiel d'expliquer à la victime les enjeux en lien avec cette intervention et la conscientisation des violences.**

Le principal enjeu relève d'un **changement éventuel de comportement chez la victime**. Ce changement peut entraîner une escalade de

**la violence** si l'auteur sent qu'il perd le contrôle. L'auteur modifiera ses stratégies de coercition et de contrôle, il les diversifiera, les amplifiera et développera un schéma de comportements qui aura comme objectif de « piéger » la victime et de la maintenir sous contrôle.

En cas de séparation (planifiée ou effective), les enjeux de sécurité sont encore plus importants. La séparation est un moment lors duquel un passage à l'acte violent grave a plus de risque de survenir. L'auteur des violences peut passer d'une intention de « contrôle » à une intention de « destruction ». Il est donc nécessaire de mettre en place un plan de sécurité avec la victime et de s'assurer de la raccrocher à des services spécialisés.

La prise en charge des victimes de violence nécessitera également le traitement d'éventuels traumatismes psychiques. Il convient d'insister sur le fait que **traiter les traumatismes n'est possible que lorsque la victime est en sécurité**. Toucher aux mécanismes d'adaptation mis en place afin de survivre aux violences peut mettre la victime (adulte ou enfant) en grande difficulté, voire en danger si elle vit toujours avec l'auteur.

## 3. Importance d'adapter son cadre d'intervention

Dans le cadre de la prise en charge d'une victime, il est essentiel de comprendre que les personnalités atteintes de traumatismes complexes génèrent chez l'autre des contre-attitudes de rejet. Il faut être conscient de cette réalité afin de veiller à ne pas rejouer le scénario traumatique<sup>32</sup> au travers d'un cadre « classique » d'intervention. Le tableau ci-dessous illustre les similitudes entre un cadre classique d'intervention et un scénario traumatique et démontre qu'il est préférable d'adapter son cadre d'intervention au vécu des victimes. Par exemple, il est important de ne pas douter ou minimiser la parole de la victime.

32. Lopez, G. (dir.). (2020). *Traiter les psychotraumatismes*. Dunod.

| Scénario traumatique     | Cadre « classique » d'intervention   |
|--------------------------|--|
| Loi du silence           | Neutralité « bienveillante » et « silenciothérapie »   |
| Minimisation, déni       | Absence de recherche d'antécédents traumatiques  |
| Isolement                | Colloque singulier   |
| Loi du plus fort         | Cadre rigide, imposé   |
| Emprise                  | Attrait pour les intervenant-e-s autoritaires  |
| Honte, culpabilité       | Implication du sujet   |
| Abandons successifs      | Rupture des soins  |
| Défenses dissociatives   | Expositions trop rapides aux événements traumatiques   |
| Répétition des violences | Rejet – inversion (contre transfert traumatique)   |
| Violences sexuelles      | Répétition littérale et notamment tentatives de passage à l'acte transgressif dans la thérapie |

#### 4. Comprendre l'ambivalence

L'ambivalence de la victime est une conséquence directe des mécanismes de contrôle et de coercition qu'elle subit. Ces mécanismes sont teintés de comportements violents et non violents et il est souvent très difficile pour la victime de les comprendre. La victime peut se sentir « confuse ». Elle développera des sentiments contradictoires vis-à-vis de son/sa partenaire. En effet, la victime reste très ancrée dans ses sentiments amoureux, son lien d'attachement à son/sa partenaire est très présent tout en ayant peur de lui/elle.

**Cette ambivalence est parfois mal comprise des intervenant-e-s. Elle peut être perçue comme étant de la non-collaboration ou comme relevant d'un manque de volonté.**

##### 4.1 Ambivalence et cycle de la violence conjugale

L'ambivalence peut s'expliquer en partie par le cycle de la violence conjugale. Ce cycle de la violence présente 4 étapes qui se succèdent.

Fig.3 : Le cycle de la violence conjugale



##### Phase 1 : Climat de tension

L'auteur des violences instaure un climat de tension en mobilisant différentes stratégies et comportements plus subtiles. En règle générale, ses émotions dominent l'atmosphère. On peut retrouver dans cette phase du cycle les stratégies de contrôle. Par exemple, l'auteur fait preuve d'intimidation au travers de sa communication non verbale (ex. regards menaçants quand la victime « désobéit » aux règles), il est très critique et il peut parfois instaurer une « microgestion » du quotidien en dénigrant de façon systématique tout ce que l'autre fait ou dit.

La victime ressent ce climat de tension et elle tente de s'y adapter. Elle développe un sentiment de peur qui devient chronique au fil du temps.

### Phase 2 : L'explosion

L'auteur met en place des stratégies de coercition avec des actes de violences afin de se décharger de la tension.

La victime a peur parfois, elle peut craindre pour sa vie. Il y a donc un risque de dissociation sur le moment avec une possibilité de souffrir de détresse péri-traumatique, voire d'un état de stress post-traumatique. Le sentiment de peur est donc central dans cette phase du cycle ainsi que la honte, l'humiliation ou le désespoir.

### Phase 3 : Les justifications

L'auteur se déresponsabilise en niant, banalisant ou justifiant ses actes de violence. Il peut mobiliser les stratégies de contrôle « propos et comportements stéréotypés » ou encore « rejeter ses responsabilités sur la victime ».

La victime est de plus en plus confuse, elle doute de ses perceptions surtout si l'auteur mobilise la stratégie de contrôle de « négation des perceptions ». La victime a besoin de retrouver une forme d'apaisement, elle adhère donc aux justifications parfois jusqu'à se remettre en question ou se sentir coupable. Ce sentiment de culpabilité lui donne l'impression d'avoir du contrôle sur ce qu'elle vit parce que celui-ci lui donne l'illusion qu'en modifiant son comportement, les violences cesseront.

### Phase 4 : La lune de miel

L'auteur fait des promesses de changement, il dit vouloir changer ou fait du chantage au suicide. La victime espère un changement ou que la relation redevienne comme dans les débuts. La victime pardonne l'auteur afin de retrouver cet apaisement dont elle a tant besoin.

**Cette phase de « lune de miel » est suffisante afin d'entretenir l'ambivalence chez la victime. Ce n'est que lorsque l'intensité des violences augmentera que la victime finira par effectuer une « balance décisionnelle » dont le résultat aboutira parfois à une séparation. Cependant, même après la séparation, l'ambivalence est encore très présente chez certaines victimes qui sont obligées d'être en**

**contact avec leur ex-conjoint pour « le bien-être » des enfants.**

L'agresseur profitera de ces contacts pour se montrer sous son meilleur jour, ce qui accentuera cette ambivalence parfois au point de pousser la victime à retourner avec son bourreau. Cela peut dans certains cas représenter un facteur de risque car la victime peut être en danger en retournant avec l'agresseur.

**Chaque intervention sera adaptée en fonction d'où se situe la victime dans ce cycle. Par exemple, si la victime se trouve en phase de « lune de miel », il lui sera difficile d'entendre parler des violences.**

## 4.2. Impact des pratiques psychosociales sur l'ambivalence des victimes

Que se passe-t-il si les intervenant-e-s de terrain ne sont pas en mesure d'identifier des comportements comme relevant d'un processus de contrôle coercitif ?

Dans de nombreuses situations, le contrôle coercitif passe pour du conflit. Or les victimes de violences dites « invisibles » peuvent présenter un trouble dissociatif ou un état de stress post-traumatique et elles risquent d'être réactivées dans leurs souvenirs traumatiques par les contacts avec leur (ex-)partenaire ou leur parent dans le cas d'enfant victime.

Ce type de pratique psychosociale rend les victimes plus vulnérables parce qu'elles sont alimentées dans leur ambivalence vis-à-vis de l'auteur.

En même temps, de manière très paradoxale, l'ambivalence entretenue par ces pratiques est parfois reprochée aux victimes sous couvert qu'elles présentent de l'anxiété, qu'elles sont « non collaborantes » ou encore « peu communicatives ».

L'ambivalence peut même entraver les capacités de la victime à se protéger, ce qui aboutit parfois à des situations de violence très graves parce que d'un côté la victime n'a pas le contrôle sur sa capacité à prendre soin d'elle et de l'autre, l'auteur est renforcé dans sa toute-puissance.

# 04

## L'évaluation du contrôle coercitif et de ses conséquences sur la victime

33. Lapierre, S. & Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution profémministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antifémministe. *Intervention*, 140, 69-79. [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/la\\_typologie\\_lapierre\\_et\\_all.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/la_typologie_lapierre_et_all.pdf)

34. Melander, L.A. (2010). College Students' Perceptions of Intimate Partner Cyber Harassment. *Cyberpsychology, Behavior and Social Networking*, 13(3), 263-268. [10.1089/cyber.2009.0221](https://doi.org/10.1089/cyber.2009.0221)

35. Lapierre, S. & Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution profémministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antifémministe. *Intervention*, 140, 69-79. [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/la\\_typologie\\_lapierre\\_et\\_all.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/la_typologie_lapierre_et_all.pdf)

36. Johnson, M. P. & Leone, J.M. (2005). The differential effects of intimate terrorism and situational couple violence : Findings from the national violence against women survey. *Journal of Family Issues*, 26(3), 322-349. [10.1177/0192513X04270345](https://doi.org/10.1177/0192513X04270345)

37. Lapierre, S. & Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson : quand une contribution profémministe risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antifémministe. *Intervention*, 140, 69-79. [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/la\\_typologie\\_lapierre\\_et\\_all.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/la_typologie_lapierre_et_all.pdf)

Cet outil est un outil d'aide à l'intervention auprès des victimes de contrôle coercitif. Son utilisation doit s'inscrire à l'intérieur d'une alliance thérapeutique et dans le contexte d'une prise en charge complète.

### 1. Étape 1 : Anamnèse

Il est conseillé à cette étape d'écouter la victime et de poser des questions qui serviront uniquement à éclaircir les faits et les thèmes que vous choisissez d'explorer.

Thèmes qui peuvent être abordés :

- o Situation familiale et personnelle ;
- o Situation scolaire et professionnelle.

L'évaluation des relations familiales durant l'enfance ainsi que la présence éventuelle des violences dans l'enfance peuvent être abordées au travers des tests :

CECA – Q3  
ACE

Il est important d'identifier s'il y a eu de la violence durant l'enfance afin d'explorer l'hypothèse d'un trouble dissociatif complexe. Cet élément ne doit pas être sous-estimé parce qu'un trouble dissociatif important doit impérativement être pris en charge de façon différente. Par exemple, il est exclu d'utiliser l'hypnose sur des patient·e·s présentant un TDI complexe.

### 2. Étape 2 : Identifier si la situation relève d'une dynamique de conflit ou de contrôle coercitif

Les apports théoriques suivants sont mis à votre disposition afin de mieux cerner les différences entre conflit et violence.

#### 2.1. La typologie de Johnson

La typologie de Johnson a eu une influence importante dans le domaine des violences conjugales et est considérée comme un élément théorique et conceptuel de référence<sup>33</sup>.

Cette typologie présente plusieurs formes d'agressions distinctes qui sont basées sur le degré de contrôle et de violence présent dans la relation<sup>34</sup>.

Johnson a d'abord développé, en 1995, deux catégories de violence conjugale, à savoir le terrorisme patriarcal et la violence de couple courante. Selon la version révisée de Johnson, il présente trois catégories d'agressions<sup>35</sup> :

- o **Le terrorisme intime (IT)** : il s'agit d'une tentative de prise de pouvoir sur l'autre en mobilisant diverses stratégies<sup>36</sup>. Les conséquences sur la victime, de cette dynamique relationnelle sont multiples et importantes sur leur santé physique et mentale<sup>37</sup>. Le contrôle coercitif est une forme de violence entre (ex-)partenaires intimes. Il s'apparente à un type de violence intrafamiliale particulier dans lequel la dynamique relève du contrôle et de la domination d'un partenaire sur l'autre. **Nous pouvons assimiler le contrôle coercitif à une situation de terrorisme intime.**

- o **La résistance violente (VR)** : face aux agressions violentes, les victimes résistent de façon verbale ou physique. Cette résistance amène un risque supplémentaire d'escalade dans la violence<sup>38</sup>.
- o **La violence de couple situationnelle (SCV)** : la violence de couple situationnelle se distingue du terrorisme intime en fonction de l'intention des partenaires. Il s'agit d'une dynamique de conflit sans intention de prise de pouvoir de l'autre<sup>39</sup>.

La littérature démontre également la présence de deux autres catégories, à savoir :

- o **Le contrôle mutuel de la violence (MVC)** : les deux partenaires exercent un contrôle réciproque.

- o **La violence provoquée par la séparation (SIV)** : le contrôle coercitif peut se poursuivre et/ou s'intensifier après la séparation. Cette violence est à distinguer de la violence qui survient pour la première fois dans le contexte de la séparation<sup>40</sup>.

**La prévalence du terrorisme intime varierait de 2 à 4% dans la population générale<sup>41</sup>.**

Johnson<sup>42</sup> indique clairement que le terrorisme intime est le type de violence conjugale le plus présent dans les situations prises en charge par les services sociaux et judiciaires.

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*

40. *Ibid.*

41. *Ibid.*

42. Johnson 2013, cité par Lapiere 2014.

43 Extrait du fascicule de Prud'Homme D. (2012). *Et si c'était plus que de la chicane ? Des repères pour différencier la violence conjugale de la chicane de couple*. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. [<https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2017/09/fascicule.pdf>]

## 2.2. Différencier conflit et violence : théorie

Afin de distinguer le conflit de la violence, il convient d'examiner ces quatre critères<sup>43</sup> :

|                     | Conflit  | Violence  |
|---------------------|--|---|
| Le type d'agression | Les partenaires argumentent. Cette <b>argumentation</b> peut s'accompagner de conviction et de colère.<br><br>On peut également constater de <b>l'agressivité qui se manifestera verbalement et/ou physiquement.</b> | Présence d'agressions <b>intentionnelles et stratégiques dans le but de prendre le pouvoir sur l'autre.</b><br><br>Une accumulation de stratégies et de types de violence s'enchaîneront. |
| Le gain recherché   | Les deux partenaires cherchent à sortir gagnant mais pas à tout prix.<br><br>Le sujet de la dispute reste au centre des préoccupations des deux partenaires.   | L'auteur est à l'origine des violences et il cherche à prendre le pouvoir sur l'autre à tout prix, même si pour se faire, il doit détruire la victime.                                    |
| L'impact            | Les partenaires se sentent libres de communiquer l'un avec l'autre.  | La victime a peur de s'exprimer. Elle ne se sent pas libre de parler ouvertement.   |
| L'explication       | Le/la partenaire qui déclenche le conflit n'a rien à cacher. Chacun est transparent sur ses intentions et il/elle argumente en fonction de son objectif.   | L'auteur ne veut pas être pris en défaut afin de conserver le pouvoir. L'auteur alors banalise, minimise ou rejette sa responsabilité sur les autres.                                     |

Le contrôle coercitif relève donc d'une dynamique relationnelle particulière dans laquelle un-e partenaire prendra le pouvoir sur l'autre tandis que dans un conflit, il existe une « symétrie » entre les partenaires. Certains intervenant-e-s rejettent l'idée qu'il puisse y avoir une victime et un auteur de violence dans une dynamique de violence.

## 2.3. Différencier conflit et violence : outil

### 1) Identifier le conflit

Est-ce que les deux partenaires argumentent la plupart du temps, librement/sans crainte ?  
 Est-ce que les deux partenaires cherchent à sortir « gagnants » ?  
 Est-ce que chacun-e des partenaires est transparent-e sur ses intentions et énonce clairement ce qu'il/elle veut ?  
 Est-ce que chacun-e des partenaires argumente en fonction de son objectif ?

### 2) Identifier la présence de violence lors d'un conflit

Est-ce que de la colère et/ou de l'agressivité émerge de façon ponctuelle lors de « dispute(s) » ?  
 Note : l'agressivité peut se manifester verbalement ou physiquement.

### 3) Identifier la violence

Est-ce qu'un des deux partenaires a peur de l'autre au point où, la plupart du temps, il/elle n'ose pas s'exprimer ?  
 Est-ce qu'un des deux partenaires a le sentiment d'être « pris au piège » et/ou de devoir « marcher sur des œufs » ?

## 3. Étape 3 : Partir des représentations de la victime concernant les violences

Si l'hypothèse d'une dynamique de violence est retenue, il convient de poursuivre l'évaluation du contrôle coercitif au travers d'un entretien.

Il est important à ce stade de comprendre le vécu de la victime, de l'écouter, de l'aider à mettre des mots sur ses émotions et d'utiliser des phrases de compassion comme : « ce n'est pas vous le problème », « Peu importe ce que vous avez fait, rien ne justifie de tels actes ». Pour les victimes, ce sont autant d'éléments qui les aident à se sentir comprises et en confiance.

Il est également important d'identifier si la victime a eu un « déclic », si elle a atteint un point de non-retour ou encore si elle est en mode « instinct de survie ».

**Les interventions du/de la professionnel-le qui évaluera la présence de contrôle coercitif devront être adaptées en fonction du degré de conscience de la victime face aux violences qu'elle subit. Plus les violences sont subtiles, plus il est difficile pour les victimes de prendre conscience de celles-ci.**

La façon de recueillir les faits relèvera déjà de l'intervention thérapeutique. Il convient d'être attentif aux réactions du/de la patient-e. Certaines réactions peuvent être des indicateurs de symptômes dissociatifs. Par exemple : une voix qui se

modifie soudainement (intrusive), une posture physique qui change, etc. De même, des états de trop forte ou trop faible excitation physiologique sont le signe de difficulté d'équilibrage de l'efficacité et de l'énergie mentale. En agissant de façon congruente, authentique et calme, le/la thérapeute aidera déjà la personne à se rééquilibrer. Il est impératif que la personne dans un processus de victimisation (ou présentant des troubles dissociatifs) puisse ressentir qu'elle est dans un lieu où elle pourra recevoir de l'empathie et de l'aide face aux situations vécues qui ont semé la confusion chez elle<sup>44</sup>.

### 3.1. Psychoéducation : aborder le contrôle coercitif et les concepts de continuum et stratégies de l'auteur

Pour débiter l'entretien, nous conseillons de poser des questions à la victime potentielle qui vous permettront d'avoir accès à la représentation qu'elle se fait des violences.

*Par exemple : « Quand vous entendez le terme « violence conjugale » à quoi pensez-vous ? »*

**Notez les mots que la victime emploie concernant les violences, ceux-ci vous donneront une indication sur les représentations qu'elle s'en fait.**

Une fois que la personne s'est exprimée, vous pouvez définir le contrôle coercitif tout en montrant l'illustration à la victime potentielle. Par exemple, vous pouvez l'expliquer en ces termes :

« Il existe différents modèles pour décrire les violences. Nous allons travailler ensemble en utilisant le modèle du « contrôle coercitif ». Le contrôle coercitif, c'est une forme de violence intrafamiliale. Lorsqu'il y a du contrôle coercitif, un-e partenaire contrôle l'autre, le/la partenaire décide de tout, domine l'autre et lui fait peur. Comprendre le contrôle coercitif permet d'expliquer des comportements du/de la partenaire dominant-e. On considère que tous ces comportements mis ensemble forment une stratégie pour mettre la victime sous contrôle. Si on regarde les comportements séparés on pourrait croire qu'ils sont sans conséquence et qu'ils n'ont aucun lien les uns avec les autres. »

« Ensemble, je vous propose de voir si ces comportements sont présents dans votre (ex-)couple. Cet exercice va vous aider à mettre des mots sur votre vécu afin de mieux comprendre la situation dans laquelle vous vous trouvez. »

« Mettre des mots sur la situation que vous vivez vous permettra de mieux gérer celle-ci. »

« Le concept de contrôle coercitif permet de définir et d'explicitier **les stratégies des auteurs en identifiant des (schémas de) comportements** qui passent inaperçus parce que considérés comme étant sans conséquence, non violents ou n'ayant aucun lien les uns avec les autres. »

Fig.5 : Stratégies de l'auteur

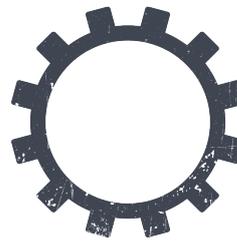


Fig.4 : Schéma de comportements

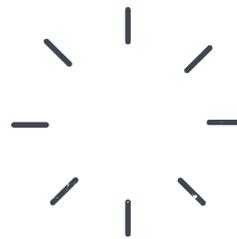
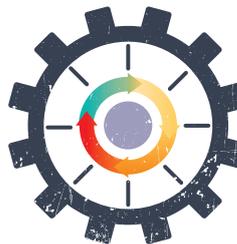


Fig.1 : Le contrôle coercitif



Note : Il existe différentes façons d'avoir accès aux représentations de la personne. N'hésitez pas à utiliser les illustrations en annexe pour entamer la discussion. Laissez la personne s'exprimer librement. Certains récits vous paraîtront confus, n'hésitez pas à poser des questions sur les faits – à quelle date/période ont-ils eu lieu ? Qui était présent ? Ces questions aideront la victime à retracer la chronologie des faits, ce qui peut aider à diminuer la confusion.



### À ÉVALUER

- La victime fait-elle des liens avec son vécu ?
- La victime semble-t-elle avoir un « déclic », en entendant les explications ?
- La victime pose-t-elle des questions ou donne-t-elle des exemples de situations concrètes qu'elle a vécues de façon spontanée ?

45. Dutton, M.A. & Goodman, L.A. (2005). Coercion in Intimate Partner Violence: Toward a New Conceptualization. *Sex Roles*, 52(11), 743-756. [10.1007/s11199-005-4196-6](https://doi.org/10.1007/s11199-005-4196-6)

Strauchler, O., McCloskey, K., Malloy, K., Sitaker, M., Grigsby, N. & Gillig, P. (2004) Humiliation, manipulation, and control : Evidence of centrality in domestic violence against an adult partner. *Journal of Family Violence*, 19, 339-54. [10.1007/s10896-004-0679-4](https://doi.org/10.1007/s10896-004-0679-4)

46. *Ibid.*

47. Kropp, P. R., & Hart, S. D. (2000). The Spousal Assault Risk Assessment (SARA) guide : Reliability and validity in adult male offenders. *Law and human behavior*, 24(1), 101-118.

48. Refuge pour les Femmes de l'Ouest de l'Île. (non daté). *Contrôle coercitif : Outils complémentaires au guide d'accompagnement*. [[https://wiws.ca/wp-content/uploads/2022/04/Contrôle-coercitif\\_French\\_Final.pdf](https://wiws.ca/wp-content/uploads/2022/04/Contrôle-coercitif_French_Final.pdf)]

49. *Ibid.*

50. *Ibid.*

### 3.2. Identifier les stratégies « subtiles »

Il n'est pas nécessaire d'identifier toutes les stratégies de l'auteur pour intervenir de façon adéquate auprès de la victime. Cependant, il faut s'assurer d'identifier les stratégies de contrôle plus subtiles comme :

#### - Le contrôle par l'isolement

L'isolement fait partie des stratégies largement déployées par les auteurs de violence. L'instrument de recherche le plus utilisé dans les études investiguant l'isolement, cité 600 fois dans la littérature, contient une sous-échelle sur la « dominance/isolement » qui comprend l'enfermement, l'interdiction des liens/soutiens sociaux, l'interruption de l'emploi/de l'éducation, la surveillance et la restriction d'accès aux ressources. L'isolement des victimes n'est pas considéré comme un crime sauf en cas d'enlèvement, de prise d'otage ou de séquestration. En conséquence, l'isolement n'est pas souvent identifié ou inculqué par les autorités judiciaires.

L'auteur contrôle l'accès au transport<sup>45</sup>, par exemple, il décide où peut aller le/la partenaire et peut prendre ses clés de voiture<sup>46</sup>.

Il ne s'agit pas toujours de l'isolement imposé par l'auteur mais également de l'isolement créé par le climat de violence. En effet, les victimes se retrouvent seules sans oser parler ou se mêler à d'autres personnes.

#### - Le contrôle par la critique : micro-régulations au quotidien

La victime est « régulée » au quotidien au travers d'une « microgestion » : l'auteur critique tout ce qu'elle fait et lui donne le sentiment qu'elle fait « tout de travers ». La victime est insultée, rabaissée et s'attend à tout moment à être critiquée.

#### - L'intimidation

Ce facteur reflète un comportement de l'auteur qui provoque ou est susceptible de provoquer la peur chez la victime ou les victimes secondaires par le biais de déclarations ou de comportements qui menacent la victime d'un préjudice physique ou psychologique, émotionnel ou social grave d'une manière ambiguë, vague ou indirecte.

L'auteur a clairement l'intention de faire craindre un préjudice ou la peur d'un préjudice<sup>47</sup>.

#### - Le contrôle par l'humeur, la colère, la menace

Les émotions de l'auteur dominant l'atmosphère, instaurent un climat de tension et influencent les émotions des autres<sup>48</sup>. Lorsque la victime fait quoi que ce soit de « mal » selon les règles (explicites ou implicites instaurées par l'auteur), l'auteur des violences le fait sentir à la victime. Cette stratégie permet de contrôler la victime sans passer par la violence physique.

Selon le principe du réflexe conditionné (en cas d'antécédents de violence physique), la victime peut se remémorer ou ressentir le coup subi auparavant sur simple menace gestuelle de l'auteur et la pousser à se soumettre. Les menaces gestuelles sont aussi dommageables que les vrais coups sur la santé.

Une menace implicite peut passer inaperçue par les professionnel-le-s parce que souvent, seule la victime comprend qu'il s'agit d'une menace.

#### - Le contrôle par la protection par les attentions

C'est l'exemple d'un auteur de violence qui fait preuve d'attention en apportant le repas ou le café à la victime au travail dans le but de la surveiller. Cela peut être perçu comme prévenant mais l'imprévisibilité de sa présence sur son lieu de travail peut être un moyen pour semer en elle la terreur<sup>49</sup>.

#### - Le contrôle par la négation des perceptions<sup>50</sup>

Il s'agit d'un détournement cognitif, d'une forme d'abus mental dans lequel l'information est déformée ou présentée différemment, omise sélectivement pour favoriser l'agresseur ou faussée dans le but de faire douter la victime de sa mémoire, de sa perception et de sa santé psychique.

**L'auteur peut par exemple, utiliser cette stratégie dans les phases de justification et de lune de miel du cycle de la violence.**

Les victimes, à un certain moment, doutent de leurs propres perceptions sans avoir besoin d'une action extérieure. Par exemple, elles doutent de leurs propres perceptions des violences subies et se demandent si elles n'exagèrent pas. Elles se positionnent même parfois en défense de leurs agresseurs quand il y a des témoins.

Protectrices de leur partenaire, les victimes jugent leurs réactions excessives et plongent dans l'ambivalence.

L'objectif est de tenir compte de ces stratégies subtiles afin de ne pas écarter trop rapidement l'hypothèse d'un état de stress aigu, de stress post-traumatique ou de troubles dissociatifs et ce même en l'absence de violence physique. Une étude réalisée par Diane Arkoub, docteure en psychologie de l'Université de Nantes, établit le lien entre la présence de harcèlement « psychologique » et le diagnostic d'état de stress post-traumatique<sup>51</sup>. Il convient dès lors d'évaluer la présence ou non d'un climat de contrôle par le biais des violences « invisibles » car ce climat peut amener un sentiment de peur et de stress permanent dont les conséquences peuvent être parfois très lourdes pour les victimes.

Si la présence de contrôle coercitif est avérée, il est important de procéder à l'évaluation de l'ambivalence chez la victime.

#### 4. Etape 4 : Évaluation de l'ambivalence

Pour rappel, la victime est prise dans différents engrenages et mécanismes. Elle est encerclée à la fois par le cycle de la violence ainsi que par un schéma de comportements qui englobe différentes stratégies de contrôle coercitif.

Fig.1 : Le contrôle coercitif



L'ambivalence peut s'évaluer au travers des mécanismes d'adaptation mis en place par la personne prise dans un processus de victimisation.  
→ **Ceux-ci vous sont présentés en annexe 5.**

Cette section décrit les différents mécanismes d'adaptation ainsi que des pistes d'évaluation et d'intervention.

#### 4.1. Schéma d'abnégation de soi et impuissance acquise

La victime se soumet peu à peu à la volonté de l'auteur par peur parce qu'elle anticipe les réactions violentes. Elle se sent responsable du comportement de celui-ci. Elle a le sentiment de garder le contrôle de la situation en se disant que si elle maintient l'auteur « satisfait », celui-ci cessera ses comportements. La victime se centre petit à petit sur l'auteur et adopte une attitude de « management » des conséquences de chaque acte qu'elle pose et ce afin d'éviter de « désobéir » à l'auteur. Ce processus génère chez la victime un sentiment d'impuissance. Elle est régulièrement mise en position d'échec faisant de plus en plus face à des réactions violentes qui deviennent au fil du temps, imprévisibles et incontrôlables. La victime finit alors par développer un sentiment permanent d'impuissance générale : « l'impuissance acquise ».

##### Pistes d'intervention :

- Travailler les ressources chez la victime ;
- Réinvestir son intimité ;
- En collaboration avec d'autres professionnel-le-s : évaluer ses besoins sociaux (autonomie financière, etc.).

#### 4.2. Augmentation du seuil de tolérance

Ce processus d'abnégation de soi peut amener la victime à être dans un état de « transe » hypnotique qui lui est imposé par l'auteur. Ses perceptions en seront modifiées, ses sensations et sa conscience aussi. Il est d'ailleurs fréquent d'observer des problèmes d'intéroception chez les victimes. L'intéroception fait référence à la perception de l'état physiologique du corps, y compris la faim, la température et la fréquence cardiaque. Un consensus scientifique se dégage peu à peu pour dire que l'intéroception fait partie intégrante de la cognition d'ordre supérieur. Les recherches existantes indiquent une association entre une faible sensibilité intéroceptive et l'alexithymie (une difficulté à identifier ses propres émotions), soulignant le lien entre la conscience corporelle et émotionnelle. Chez les victimes de violence, les problèmes d'intéroception peuvent se manifester sous la forme d'une hypersensibilité aux modifications internes. Par exemple, il est possible d'observer que certains

51. Arkoub D., Chauchard E., Boudoukha A. (2018). *Liens entre le harcèlement psychologique intraconjugal (HPIC) et les troubles psychopathologiques.* [Conférence] 2ème Colloque francophone de pratiques en TCC – Des émotions aux troubles émotionnels à Genève. DOI: [10.13140/RG.2.2.30560.17923](https://doi.org/10.13140/RG.2.2.30560.17923)

52. Nijenhuis, E.R.S., Van der Hart, O. & Steele, K. (2004). *Trauma-related structural dissociation of the personality*. Trauma Information Pages. <http://www.trauma-pages.com/a/nijenhuis-2004.php> Van der Hart et coll. (2017). *Le Soi Hanté. Dissociation structurelle et traitement de la dissociation chronique*. 2e Édition. De Boeck.

déclencheurs seront en lien avec un état physiologique particulier comme un rythme cardiaque qui s'accélère. Il s'agit donc de déclencheurs internes de la partie dissociative associée aux traumatismes.

Parallèlement à ce processus, la victime est confrontée sur le long terme à des actes de violence de plus en plus graves et de plus en plus rapprochés dans le temps ce qui a comme impact qu'elle les banalise. Son seuil de tolérance vis-à-vis de ceux-ci augmente.

#### Pistes d'intervention :

- o La psychoéducation.

### 4.3. Troubles dissociatifs

#### TEST RECOMMANDÉ afin d'évaluer la dissociation :

- DES (Dissociative Experience Scale)

#### Différents symptômes de dissociation<sup>52</sup> :

##### *Symptômes dissociatifs négatifs psychoformes :*

- Perte de mémoire – amnésie dissociative ;
- Dépersonnalisation avec une partie de la personnalité qui vit l'expérience et l'autre qui observe ;
- Perte de l'affect : anesthésie émotionnelle ;
- Perte des traits de caractère.

##### *Symptômes dissociatifs négatifs somatoformes :*

- Perte des sensations : anesthésie (toute modalité sensorielle) ;
- Perte de la sensibilité à la douleur : analgésie ;
- Perte d'actions motrices, c'est-à-dire de la capacité à bouger (ex. catalepsie), à parler, à avaler, etc.

##### *Symptômes dissociatifs positifs psychoformes :*

- Symptômes psychoformes d'intrusion (symptômes schneidériens) : des voix ou des émotions ;
- Aspects psychoformes de la reviviscence d'événements traumatiques, comme des perceptions visuelles et auditives, des affects et des idées particuliers ;

- Aspects psychoformes des alternances entre parties dissociatives de la personnalité ;
- Aspects psychoformes de la psychose dissociative, c'est-à-dire un trouble comprenant l'activation à relativement long terme d'une partie dissociative psychotique.

##### *Symptômes dissociatifs positifs somatoformes :*

- Symptômes somatoformes d'intrusion tels que des sensations et des mouvements corporels ;
- Pseudo-crisis comitiales ;
- Aspects somatoformes de la reviviscence des événements traumatiques, par exemple des sensations et des mouvements corporels liés au trauma ;
- Aspects somatoformes des alternances entre parties dissociatives de la personnalité ;
- Aspects somatoformes de la psychose dissociative.

#### Pistes d'intervention :

- o Apprendre à identifier les déclencheurs et à gérer les symptômes afin de retrouver de la stabilité émotionnelle ;
- o Travailler à créer un espace sécurisé à l'intérieur de soi (safe place) ;
- o Identifier les déclencheurs présents chez soi et se réapproprier son espace de vie ;
- o La psychoéducation.

#### BON À SAVOIR

Pour en savoir plus : Boon S., Steele K., van der Hart O. (2017). *Gérer la dissociation d'origine traumatique. Exercices pratiques pour patients et thérapeutes*. De Boeck Supérieur.

### 4.4. Détresse péri-traumatique/ État de stress post-traumatique

La détresse péri-traumatique survient au cours d'un événement potentiellement traumatique tel qu'une scène de violence grave.

### TESTS RECOMMANDÉS afin d'évaluer l'intensité de la réponse péritraumatique :

- PDEQ : Questionnaire des Expériences de Dissociation Péritraumatique – Forme évaluative. Marmar, C.R., Weiss, D.S., & Metzler, T.J. (1997)
- PDI : inventaire de détresse péritraumatique. Birmes, P., Brunet, A., Benoit, M., et al. (2004)

L'état de stress post-traumatique résulte d'une incapacité à récupérer après avoir vécu un événement traumatique (de façon directe ou en tant que témoin).

### TESTS RECOMMANDÉS :

- IES-R : Weiss et Marmar, 1997  
Ce test mesure la sévérité des symptômes d'intrusion, d'évitement et d'hyper éveil (symptômes neurovégétatifs) vécus pendant les 7 derniers jours à la suite de l'exposition à un événement traumatique.
- PCLS : *Post traumatic stress disorder checklist version DSM 5*. Weathers, Litz, Keane, Palmieri, Marx, & Schnurr, 2013.

La dépression et l'anxiété sont des comorbidités souvent associées à l'état de stress post-traumatique. Il est également possible de les mesurer à l'aide de test.

### TESTS RECOMMANDÉS :

- Inventaire d'anxiété : STAI-Y-AB (Questionnaire d'auto-évaluation de CD Spielberger et al, Inventaire d'anxiété Etat – trait)
- Inventaire de Dépression de Beck : BDI - 2

Il est possible de mesurer l'évolution des symptômes en testant à T, T+ 1mois, T+3mois.

### 4.5. Inversion de la culpabilité et protection de l'agresseur

Le sentiment de culpabilité est très fréquent chez les victimes. Ce sentiment est en lien avec l'im-

puissance qu'elles vivent et a une fonction bien précise. Tant que la victime se sent coupable parce qu'elle fait quelque chose qui « provoque » la violence, elle possède cette croyance qu'elle pourra encore changer la situation. Il s'agit d'une illusion de contrôle sur la dynamique relationnelle instaurée par l'agresseur.

#### Piste d'intervention :

- o La psychoéducation.

### 4.6. Peur de la victime

Il est important de distinguer la peur immédiate qui survient au moment de l'agression et la peur chronique qui se met en place au fil du temps. Cette peur chronique se développe de façon progressive à force d'être confronté à des situations de « non-sens », des situations de violence qui génèrent du stress et des conséquences négatives. Cette peur est à l'origine des mécanismes d'adaptation mis en place par la victime.

#### La peur chronique<sup>53</sup> peut se traduire par :

- Un évitement des conséquences de « désobéir » au partenaire ;
- Un état perpétuel de management des conséquences ;
- Un sentiment de responsabilité vis-à-vis des comportements des autres ;
- Un sentiment de responsabilité de maintenir l'agresseur « satisfait » et stable ;
- Une sensation de toujours devoir « marcher sur des œufs ».

Note : lorsque la peur est intériorisée, il n'y a plus de réaction apparente.

#### Pistes d'intervention :

- o EMDR – hypnose ;
- o La psychoéducation.

### 4.7. Ambivalence et conscientisation

Plus la personne prendra conscience des rouages du contrôle coercitif et de ses mécanismes d'adaptation, plus elle gagnera en autonomie. Elle sera capable de se redéfinir en tant qu'individu et de ne plus se confondre avec la volonté et/ou les désirs de contrôle et de destruction de l'auteur. La conscientisation facilitera le processus d'intégration chez la victime. Les événements traumatiques prendront du sens plus facilement.

53. Monckton Smith, J. et al. (2017). *Exploring the Relationship between Stalking and Homicide*. University of Gloucestershire and Suzy Lamplugh Trust, UK. <https://www.equallyours.org.uk/suzy-lamplugh-trust-report-exploring-relationship-stalking-homicide/>.

# 05

## Conclusion

54. Extrait de Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022). *Boîte à outils : Le contrôle coercitif prédictif de risques homicides*. p. 4. [[https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Outils3-WEB\\_vf.pdf](https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Outils3-WEB_vf.pdf)]

Le concept de contrôle coercitif propose un changement de paradigme et nous invite à considérer les violences entre (ex-)partenaires intimes comme relevant d'une privation de ressources et de liberté et non plus comme étant un phénomène de violence physique qui se manifeste sous la forme d'incidents isolés.

Les manifestations du contrôle coercitif peuvent se définir comme relevant de stratégies mises en place par l'auteur des violences. Ces stratégies se traduisent par des comportements violents et/ou non violents. **Ces comportements ont comme conséquence de priver la victime de ressources indispensables à son autonomie ainsi qu'à la construction et à l'expression de son individualité et de sa personnalité.** Il s'agit d'une atteinte fondamentale à la liberté d'autrui.

En effet, la victime se soumettra peu à peu à la volonté de l'auteur par peur. Elle se sentira responsable des comportements de celui-ci. Elle aura le sentiment de garder le contrôle de la situation en se disant que si elle maintient l'agresseur « satisfait », celui-ci cessera ses comportements agressants ou violents. La victime se centrera petit à petit sur l'agresseur et adoptera une attitude de « management » des conséquences de chaque acte qu'elle pose et ce, afin d'éviter de déplaire ou de « désobéir » à l'auteur.

Ce processus peut s'installer de façon inconsciente chez la victime. La victime s'adaptera, petit à petit, à la situation de coercition et de contrôle. Ces mécanismes d'adaptation qu'elle mettra en place créeront chez elle de l'ambivalence.

Si les formes de violences les plus tangibles (physiques, agressions sexuelles, abus psychologiques graves, négligence, etc.) débutent à un âge préverbal, leurs conséquences peuvent aboutir à des troubles dissociatifs graves. Un enfant exposé aux violences intrafamiliales de manière répétée est susceptible de développer un état de stress post-traumatique complet, de l'hypervigilance ou encore un registre émotionnel pauvre.

L'évaluation des conséquences du contrôle coercitif sur un adulte demande de prendre des précautions en termes de sécurité (→ voir annexe 7) et la mise en place d'un plan de sécurité est indispensable. Le/la psychothérapeute doit donc de façon impérative adapter sa posture et son cadre.

L'attitude du/de la thérapeute et la façon dont sera collectée l'information relèvera déjà de l'intervention. Un cadre sécurisant et apaisant sera à la fois facilitant et structurant pour la personne présentant des traumatismes. L'ambivalence est une notion centrale de l'intervention auprès des victimes de violence. Elle peut servir de levier afin de créer une alliance thérapeutique. Valider et nommer l'ambivalence permet de rassurer la personne sur le fait qu'elle réagit de façon normale face à une situation qui ne l'est pas.

Il est fortement recommandé de mettre en place une collaboration proactive avec l'ensemble des acteurs socio-judiciaires<sup>54</sup>. **Le climat de confiance entre les partenaires est un facteur de protection sociale contre la violence conjugale et contre les féminicides.**

- o Demandez l'autorisation de la victime pour communiquer ses informations personnelles si la situation le requiert.
- o Mettez sur la concertation avec les ressources spécialisées en violence conjugale.
- o En cas de danger imminent pour la vie de la victime, révélez toute information digne d'intérêt si l'obtention de l'accord de la personne n'est pas possible. Quand des vies sont en danger, les intervenant-e-s et les policier-ères ont le droit de partager des renseignements confidentiels.

- o Sollicitez l'aide des intervenant-e-s des maisons d'aide et d'hébergement qui peuvent favoriser l'accès à la justice en jouant un rôle de passerelle entre les victimes et le système judiciaire.

L'outil d'évaluation du contrôle coercitif et de ses signaux d'alarme présent dans le guide destiné à la police et aux intervenant-e-s de la première ligne, se veut complémentaire à ce guide-ci. Il permet une évaluation dynamique des facteurs proximaux d'un passage à l'acte violent. Il peut également être utilisé par des psychologues dans le cadre de la prise en charge de victimes de violence.

## ANNEXE 1

### AIDE-MÉMOIRE : ÉVALUATION DU CONTRÔLE COERCITIF ET DE SES CONSÉQUENCES SUR LA VICTIME

#### Étape 1 : Anamnèse

Il est conseillé à cette étape, d'écouter la victime et de poser des questions qui serviront uniquement à éclaircir les faits et les thèmes que vous choisissez d'explorer.

Thèmes qui peuvent être abordés :

- Situation familiale et personnelle ;
- Situation scolaire et professionnelle.

L'évaluation des relations familiales durant l'enfance ainsi que la présence éventuelle des violences dans l'enfance peuvent être abordées au travers de tests.

#### TESTS RECOMMANDÉS :

CECA – Q3  
ACE

#### Étape 2 : Identifier si la situation relève d'une dynamique de conflit ou de contrôle coercitif

#### Étape 3 : Évaluer les représentations de la victime concernant les violences

##### Psychoéducation :

- Le cycle de la violence conjugale ;
- Le contrôle coercitif.

#### Étape 4 : Évaluer l'ambivalence

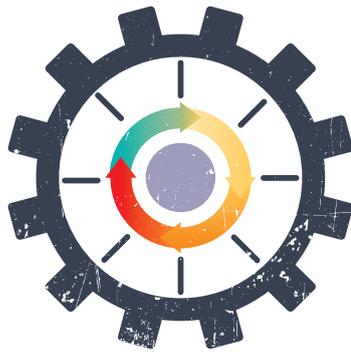
- Schéma d'abnégation de soi/Impuissance acquise/La victime se centre sur l'auteur ;
- Troubles dissociatifs ;
- Détresse péri-traumatique/État de stress post-traumatique ;
- Augmentation du seuil de tolérance : la victime banalise et minimise les risques ;
- Inversion de la culpabilité et la protection de l'agresseur.

#### Tenir compte du degré de conscientisation des violences chez la victime

- Déclat ;
- Point de non-retour ;
- Instinct de survie.

# ILLUSTRATIONS DE L'ENGRENAGE DU CONTRÔLE COERCITIF

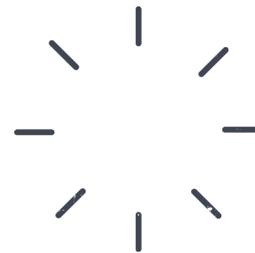
Le contrôle coercitif



Le cycle de la violence



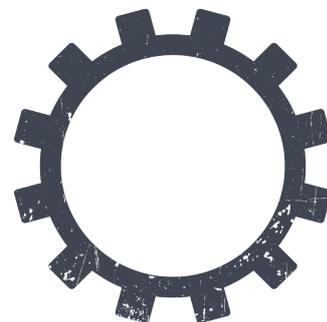
Le schéma de comportements de l'auteur



Le vécu de la victime



Les stratégies de coercition et de contrôle



## CONTRÔLE COERCITIF : GRILLE D'ÉVALUATION DES STRATÉGIES DE COERCITION<sup>1</sup>

La coercition implique l'usage de la force et de menaces afin de forcer la personne à agir de la manière attendue par l'agresseur.

● FACTEUR DE PROTECTION

▲ PRÉSENCE DE COMPORTEMENT(S)

■ FACTEUR DE RISQUE

### VIOLENCES ET COERCITION PHYSIQUE

*Inclus critère 2 de la COL.15/2020*

● Pas de violence ni de coercition physique.

- ▲ L'auteur blesse la victime (ex. : brûlure de cigarette, malmener la victime, pousser la victime) ;
- ▲ L'auteur empêche la victime de sortir (ex. : séquestration, enfermement, rétention des clés de la victime) ;
- Étranglement/étouffement. ✱

### MENACES ET/OU MALTRAITANCE DES ENFANTS PHYSIQUES MENACES ET/OU VIOLENCES CONJUGALES DEVANT LES ENFANTS

*Critère 3 (D) et 4 (C) de la COL.15/2020*

● Absence de menaces ;  
● Absence de violence vis-à-vis des enfants.

- ▲ Les enfants sont victimes directes ou témoins de violence ;
- ▲ Conflit de protection chez l'enfant (par ex. : l'enfant intervient pour protéger la victime) ;
- ▲ L'enfant est impliqué contre son gré dans les stratagèmes du parent ayant des comportements (non) violents, devenant ainsi partie prenante dans la dynamique exercée envers la victime ;
- ▲ Le parent auteur menace la victime qu'elle ne reverrait plus jamais ses enfants ;
- Menace de mort vis-à-vis de la victime et/ou des enfants ; ✱
- Menace de se suicider. ✱

### VIOLENCES, HUMILIATION ET JALOUSIE SEXUELLE

*Critère 2 B violences sexuelles et 2 (F) et 12 (D) jalousie de la COL.15/2020*

● Absence de violence et jalousie sexuelles.

- ▲ L'auteur cherche à soumettre son/sa partenaire à ses désirs sexuels ;
- ▲ L'auteur insiste pour avoir des relations sexuelles avec la victime y compris lorsque celle-ci est malade ou mal à l'aise ;
- L'auteur drogue la victime à son insu et la viole ;
- Jalousie sexuelle et/ou accusations constantes d'infidélité. ✱

### COERCITION REPRODUCTIVE

*Peut être précurseur de violences sexuelles*

● Absence de coercition reproductive.

- ▲ L'auteur sabote la contraception de la victime ou la force à garder une grossesse non-désirée ;
- ▲ L'auteur impose l'avortement ou des pratiques dangereuses qui peuvent mettre la grossesse en péril ;
- Menace de mort si la victime avorte. ✱

## CONTRÔLE DES RESSOURCES (DONT LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE)

*Critère 2 D de la COL.15/2020*

- La personne possède les ressources nécessaires à son autonomie et à l'expression de son individualité.

- La victime est tellement impactée par la dynamique de contrôle et de coercition qu'elle n'est plus capable de travailler ;
- La victime n'a pas accès à l'argent ;
- La victime est privée de ressources essentielles à son développement et à son autonomie (travail, médicament, nourriture, eau, chauffage, électricité, téléphone, services publics).

## MENACES EXPLICITES

*Inclus le critère 4 de la COL.15/2020*

- Absence de menaces explicites.

- L'auteur menace de s'en prendre à la famille, à ses amis, à ses enfants ;
- L'auteur menace de se faire mal ou de se suicider si la victime met un terme à la relation ; ✱
- L'auteur menace la victime avec des armes. ✱

## LE HARCÈLEMENT

*Les comportements de harcèlement sont souvent explicites mais ceux-ci véhiculent une menace implicite de violence pour les victimes que les tiers peuvent ne pas identifier comme telle.*

- Absence de harcèlement.

- L'auteur espionne la victime, la suit ou l'attend à l'extérieur et/ou à l'intérieur ;
- L'auteur contacte les proches de la victime ;
- L'auteur exerce une micro-gestion du quotidien, notamment en minuant les appels téléphoniques de la victime, le temps qu'elle passe à la salle de bain, le trajet pour ses achats, etc. ;
- L'auteur veut savoir où la victime se trouve en tout temps ;
- L'auteur vérifie où se trouve la victime.

## HUMILIATION

*Critère 2 de la COL.15/2020*

- Absence d'humiliation.

- ▲ La victime se sent embarrassée, humiliée, infantilisée par les actes et/ou les propos que son/sa partenaire tient à son égard ;
- ▲ Dénigrement.

## CONTRÔLE DE L'APPARENCE ET DE L'ALIMENTATION

- Absence de contrôle de l'apparence et de l'alimentation.

- ▲ L'auteur se met en colère lorsque la victime ne suit pas exactement ses recommandations alimentaires ;
- ▲ L'auteur choisit les vêtements de la victime parce qu'il aime bien que son apparence soit irréprochable ;
- ▲ L'auteur force la victime à changer de tenue parce qu'il la trouve trop provocante ou moche ;
- ▲ L'auteur contrôle tout ce que mange la victime ;
- L'auteur force la victime à s'entraîner physiquement pour conserver une certaine apparence ;
- L'auteur force la victime à porter des vêtements qui, selon son opinion, sont sexy mais qui mettent la victime mal à l'aise.

1 Cette grille est inspirée de l'outil suivant :

- Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île. (non daté). Contrôle coercitif : Outils complémentaires au guide d'accompagnement.

[[https://wiws.ca/wp-content/uploads/2022/04/Contrôle-coercitif\\_French\\_Final.pdf](https://wiws.ca/wp-content/uploads/2022/04/Contrôle-coercitif_French_Final.pdf)]

✱ La bombe fait référence aux comportements préalablement définis dans la COL.15/2020 comme étant des « facteurs de risque particulièrement alarmants ». Leur présence dénonce une gravité notablement élevée. Il est donc important de porter une attention particulière à ces facteurs.

## CONTRÔLE COERCITIF : GRILLE D'ÉVALUATION DES STRATÉGIES DE CONTRÔLE<sup>1</sup>

Le contrôle relève de stratégies plus subtiles. Ces stratégies déployées par l'agresseur vont pousser la victime à lui obéir de façon directe ou indirecte ; peu importe que l'auteur soit présent ou non.

● FACTEUR DE PROTECTION

▲ PRÉSENCE DE COMPORTEMENT(S)

■ FACTEUR DE RISQUE

### L'ISOLEMENT: LA RESTRICTION DES CONTACTS

*Inclus critère 22 de la COL.15/2020*

- La victime à un réseau soutenant ;
- La victime a une liberté de mouvement.

- ▲ L'auteur culpabilise la victime quand elle sort.
- ▲ L'auteur sabote les rendez-vous avec les proches.
- La victime est empêchée de sortir et/ou de contacter ses proches.
- Isolement par jalousie sexuelle (critère 12D de la COL.15/2020). 
  - La victime subit un interrogatoire après chaque sortie dans le but de savoir tout ce qui s'est passé.
  - La victime est accusée d'avoir des amant-e-s.
  - La victime est accusée de flirter avec n'importe quelle personne de son entourage et a peur d'avoir des contacts avec ceux-ci (par peur des conflits).
  - Lorsque la victime passe du temps avec ses ami-e-s, elle est accusée d'être homosexuelle.

### PROPOS ET COMPORTEMENTS STÉRÉOTYPÉS<sup>3</sup>

*Critère 10 de la COL.15/2020*

- Le/la partenaire recherche une relation égalitaire et est capable de reconnaître ses torts.

- Propos et comportements stéréotypés afin de justifier et expliquer la violence :
  - De nature. Ex. : « c'est dans la nature masculine d'être agressif. »
  - De genre. Ex. : « c'est le rôle de la femme d'effectuer des tâches ménagères. »
  - De système. Ex. : utiliser la religion pour soumettre l'autre.
  - De provocation. Ex. : « c'est elle/lui qui l'a cherché. »
  - De récusation. Ex. : « elle/il est folle/fou. »
  - De victimisation. Ex. : « j'ai eu une enfance malheureuse. »

### LA CRITIQUE

*Critère 2 D de la COL.15/2020*

- Le/la partenaire valorise et reconnaît les qualités de son/sa partenaire.

- ▲ La victime est « régulée » au quotidien au travers d'une « microgestion » : l'auteur critique tout ce que la victime fait et lui donne le sentiment que la victime fait « tout de travers. »
- ▲ La victime est insultée, rabaissée, et s'attend à tout moment à être critiquée.

### L'INTIMIDATION

- Absence d'intimidation.

- ▲ L'auteur conduit dangereusement quand il est en colère contre la victime et celle-ci est terrifiée.
- ▲ L'auteur détruit les vêtements de la victime et ses objets préférés.
- ▲ L'auteur refuse de partir lorsque la victime lui demande et la victime se sent intimidée.

1. Cette grille est inspirée de l'outil suivant :

- Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île. (non daté). Contrôle coercitif : Outils complémentaires au guide d'accompagnement. [https://wiws.ca/wp-content/uploads/2022/04/Contrôle-coercitif\_French\_Final.pdf]

3. Bureau du Coroner. (2022). Agir ensemble pour sauver des vies. Deuxième rapport annuel du comité d'examen des décès liés à la violence conjugale. https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Organisation/Rapport\_annuel\_comit%C3%A9\_violence\_conjugale\_2022.pdf

 La bombe fait référence aux comportements préalablement définis dans la COL.15/2020 comme étant des « facteurs de risque particulièrement alarmants ». Leur présence dénonce une gravité notablement élevée. Il est donc important de porter une attention particulière à ces facteurs.

- ▲ L'auteur lance et fracasse des objets dans la maison ou frappe un objet à proximité de la victime.
- ▲ L'auteur se tient près de la victime et l'intimide au travers de son non verbal.
- ▲ L'auteur maltraite les animaux domestiques de la victime.

### PAR LA MATERNITÉ

#### FACTEUR DE VULNÉRABILITÉ

*La grossesse, l'accouchement, et la période post-accouchement = critère 16 de la COL.15/2020*

*Facteur de risque chez les nouveaux pères = une cohésion identitaire plus faible*

*Cohésion identitaire = se comprendre, se connaître, maintenir un sens identitaire stable à travers le temps*

- Respect de la parentalité de chacun ;
- Partage des tâches dans le couple ;
- Conciliation travail — famille possible ;
- Présence d'un réseau soutenant pour entourer les « nouveaux parents ».

- ▲ L'auteur décide de la façon dont va se dérouler l'accouchement, de l'allaitement, jusqu'à quel âge c'est acceptable, ou l'auteur impose le biberon. Note : ce comportement peut survenir après la séparation. Par exemple : exiger le sevrage de l'enfant en faveur d'une garde partagée.
- ▲ L'auteur force la victime à avoir des relations sexuelles après l'accouchement.
- ▲ L'auteur refuse de se présenter aux examens médicaux et à l'accouchement dans le but de blesser la victime.
- ▲ L'auteur prend le contrôle des décisions lors des examens médicaux, embarrasse et/ou rabaisse la victime devant les professionnel-le-s de la santé.

### CONTRÔLE DE LA RELATION AVEC LES ENFANTS

- Respect de la parentalité de chacun ;
- Partage des tâches dans le couple ;
- Conciliation travail — famille possible ;
- Présence d'un réseau soutenant pour entourer les « nouveaux parents ».

- ▲ L'auteur refuse aux enfants tout contact avec les parents ou la famille de la victime sans raison valable.
- ▲ L'auteur ne s'implique pas directement auprès des enfants mais critique tout ce que la victime fait en lien avec les enfants (sa façon de les nourrir, de les éduquer, de les réconforter, etc.).
- ▲ Si les enfants se conduisent mal, sont malades ou sont difficiles, l'auteur responsabilise la victime et dit que c'est sa faute.
- ▲ Lorsque l'auteur se met en colère, il prend les enfants avec lui et empêche la victime de les voir.
- ▲ Lors des disputes, les enfants sont pris à témoin.
- ▲ Quand la victime réagit au contrôle/à la violence, l'auteur l'accuse « d'avoir brisé » ou de « vouloir briser » la famille devant les enfants.
- ▲ Lorsque la victime tente de discipliner les enfants, l'auteur intervient et leur dit de ne pas l'écouter ou leur donne la permission de faire le contraire de ce qu'a demandé la victime.
- ▲ L'auteur manipule les enfants pour qu'ils agissent comme délateurs et lui rapportent tous les faits et gestes de la victime.
- ▲ L'auteur accuse la victime d'être responsable des difficultés scolaires des enfants, en disant par exemple que c'est à cause des mauvais gènes de la victime.
- ▲ Lorsque l'auteur doit s'occuper des enfants, il ne s'occupe pas d'eux, s'endort ou quitte la maison, ce qui force la victime à annuler ses plans.
- ▲ L'auteur considère que les enfants « sont à lui » mais que la victime est responsable des soins à leur donner et l'auteur refuse de s'impliquer ou de payer quoi que ce soit pour eux.
- ▲ L'auteur ne démontre jamais d'unité parentale envers les enfants.
- ▲ L'auteur prend position contre la victime devant les enfants et ruine son autorité parentale.

- ▲ Lorsque l'auteur est seul avec les enfants, il n'impose aucune limite ou règles aux enfants.
- ▲ L'auteur accuse la victime d'être un mauvais parent sans raison valable, tout ce que fait la victime n'est jamais à la hauteur de ses attentes.
- ▲ L'auteur ne veut pas collaborer avec la protection de la jeunesse ou avec tout professionnel pouvant venir en aide aux enfants. Par ex. : l'auteur refuse l'implication d'un-e psychologue ou d'un-e travailleur-euse social-e pour l'enfant.
- ▲ L'auteur dénigre la victime de façon implicite. Par exemple : l'auteur parle sans cesse de façon négative de la victime sans raison valable au point où les enfants adhèrent à sa vision.
- L'auteur donne de l'alcool ou de la drogue aux enfants.
- L'auteur utilise des techniques éducatives inappropriées auprès des enfants qui font que la victime s'inquiète pour leur sécurité.
- Lorsque les enfants sont malades, l'auteur refuse de leur donner la médication nécessaire.
- L'auteur exige qu'on laisse pleurer le bébé et la victime ne peut pas interférer avec sa décision.

### PAR L'HUMEUR, LA COLÈRE, LA MENACE

- Les partenaires se sentent libres de communiquer et d'argumenter l'un avec l'autre. Les échanges se font en toute transparence. Il existe des sujets qui engendrent du « conflit » mais le sujet de la dispute reste au centre des préoccupations des deux partenaires.

- ▲ L'auteur dit à la victime qu'il n'acceptera jamais qu'elle le quitte.
- ▲ L'auteur menace de quitter la victime et qu'elle se retrouve seule avec toutes les charges (enfants, maison, etc.).
- ▲ Si la victime est en retard de cinq minutes, elle a peur que l'auteur ne se mette en colère.
- ▲ L'auteur s'attend à ce que la victime devine ses quatre volontés et est furieux lorsque la victime n'y arrive pas ou refuse de le faire.
- ▲ L'auteur fait la grève du silence et la victime doit arriver à comprendre ce qu'elle a fait de mal et s'excuser.
- ▲ L'auteur devient dépressif et la victime doit tout faire pour lui remonter le moral.
- ▲ L'auteur s'estime plus victime concernant son passé et ne prend pas en compte le vécu de son/sa partenaire.
- ▲ Si la victime ne fait pas tout ce que son/sa partenaire veut, celui/celle-ci la menace de différentes choses. Par exemple, la dénoncer au SAJ/SPJ ou à son employeur, appeler les services sociaux, etc.
- C'est très stressant de vivre avec l'auteur parce que la victime ne sait jamais ce qui va déclencher sa colère.
- Les émotions de l'auteur dominent toujours l'atmosphère et influencent les émotions des autres. Lorsque la victime fait quoi que ce soit de « mal », l'auteur sort de ses gonds et refuse ensuite de lui adresser la parole.
- L'auteur n'a pas besoin de parler, son non verbal suffit pour que la victime comprenne qu'il n'est pas content. Par exemple : en se tenant debout tout près de la victime, les poings serrés.
- Lorsque l'auteur est en colère la victime a peur.
- Lors des disputes, la victime a parfois peur de ce que l'auteur pourrait faire, cessant alors de discuter.
- Lorsque l'auteur est contrarié, il disparaît pendant quelques heures, jours, semaines (« ghosting »).
- La victime a peur de la réaction de l'auteur si elle lui « désobéit. »

## PAR LA PROTECTION ET LES ATTENTIONS

- Les partenaires font attention aux besoins l'un de l'autre de façon saine et respectueuse.

- ▲ L'auteur n'aime pas que la victime sorte de la maison parce qu'il dit s'inquiéter à son sujet.
- ▲ L'auteur accompagne la victime dans toutes les sorties car il dit qu'il ne peut passer une minute sans elle.
- ▲ L'auteur fait les courses pour éviter à la victime de sortir.
- ▲ L'auteur n'hésite pas à provoquer la jalousie de la victime, ce qui la met dans l'insécurité affective.
- ▲ L'auteur dit qu'il peut aider la victime à corriger ses défauts. L'auteur pousse la victime à faire une liste de tout ce qui ne va pas chez elle.
- L'auteur est furieux lorsqu'un homme ou une femme parle à la victime. Si l'auteur est un homme, il peut dire que c'est à eux qu'il ne fait pas confiance car selon lui, tous les hommes ne pensent qu'à une chose (jalousie / stéréotype de genre par nature évoquant une libido incontrôlable). ✨
- L'auteur dit à la victime qu'elle n'aura jamais besoin de travailler parce que l'auteur a décidé de prendre soin de la victime.
- L'auteur conduit la victime au travail et revient l'y chercher pour que ses collègues de travail « ne se fassent pas d'idées » à son sujet. ✨

## IMPOSER SES RÈGLES

- Les partenaires entretiennent une relation égalitaire.

- L'auteur impose ses propres règles (générales, spécifiques, écrites, implicites, négociées) auxquelles la victime doit se soumettre sous peine de représailles explicites ou implicites.
- La victime se sent confuse parce que ces règles lui paraissent complexes, contradictoires, imprévisibles et changeantes.

## PAR LA NÉGATION DES PERCEPTIONS

*Conséquences sur la victime :  
Une sensation de « devenir folle » et une baisse de la confiance en soi de la victime*

- Les partenaires entretiennent une relation égalitaire.

- ▲ L'auteur se comporte de façon très cruelle et dit ensuite à la victime qu'elle est trop sensible ou qu'elle n'a pas le sens de l'humour.
- ▲ L'auteur prend des engagements, puis dit qu'il n'a jamais rien dit de tel.
- ▲ L'auteur se montre agressif et insultant envers la victime et quand la victime confronte l'auteur, celui-ci l'accuse d'exagérer ou d'inventer des histoires.
- ▲ L'auteur se montre extrêmement intéressé par la vie émotionnelle de la victime et tente de convaincre la victime que celle-ci a besoin de voir un psychiatre. L'auteur, au contraire, se dit parfaitement normal.
- ▲ L'auteur dit à la victime que celle-ci passe son temps à imaginer des problèmes et que la victime exagère.
- ▲ Lorsque la victime essaye d'engager une conversation sérieuse avec l'auteur, l'auteur traite la victime comme si celle-ci s'emportait alors que ce n'est pas le cas.
- ▲ Il est arrivé à la victime que des vêtements ou des souvenirs personnels disparaissent de la maison.
- ▲ Il est arrivé à la victime que son courrier soit volé.
- ▲ Selon la victime, des choses dans la maison changent de place ou disparaissent de façon « inexplicable. »
- ▲ La victime a déjà été convaincue qu'elle devenait folle.

- ▲ La victime décrit qu'il est arrivé que son/sa partenaire nie des choses évidentes.
- L'auteur invente des histoires puis il fait douter la victime de sa mémoire. L'auteur dit que la victime est parano.
- L'auteur frappe la victime et, plus tard, lui demande comment la victime s'est faite mal.
- L'auteur fait pleurer la victime et la pathologise en lui disant qu'elle n'est pas normale.

## SUPPRESSION DE L'INTIMITÉ ET DE L'INDIVIDUALITÉ

*Conséquences sur la victime :*

*Schéma d'abnégation de soi, impossibilité à exercer sa citoyenneté, impossibilité à développer son individualité, restriction de ses libertés individuelles*

- Les partenaires se respectent dans leurs responsabilités (parentale, professionnelle, etc.) et leurs occupations respectives. Ils/elles font preuve de maturité (affective) l'un envers l'autre, de façon globale, ils prennent en charge leurs besoins respectifs, gèrent leurs émotions correctement. Chacun-e s'exprime correctement.

- ▲ La victime doit toujours être disponible pour répondre aux besoins de l'auteur, peu importe si la victime est occupée.
- ▲ L'auteur s'attend à ce que la victime mette ses occupations de côté à tout moment lorsque l'auteur désire de l'attention, mais l'auteur ne rend jamais la pareille à la victime.
- ▲ L'auteur fait sentir la victime comme son esclave.
- ▲ Lorsque la victime essaye de parler, l'auteur l'interrompt constamment, déforme ses paroles ou oublie ce qu'il vient de lui dire.
- ▲ Lorsque la victime tente d'aborder un problème, l'auteur change immédiatement de sujet.
- ▲ L'auteur arrive chez la victime à l'improviste, lorsque cela lui plaît, ou bien l'auteur ne respecte jamais les rendez-vous, ce qui empêche la victime de faire d'autres projets.
- ▲ Lorsque la victime essaye d'exprimer son opinion sur un sujet quelconque, l'auteur ne répond pas, quitte la pièce ou se moque de la victime.
- L'auteur refuse que la victime ait l'accès à ses papiers importants et/ou à ceux des enfants (cartes, identification, immigration, passeport, certificats, etc.).
- L'auteur empêche la victime de prendre une douche seule, l'auteur doit toujours prendre sa douche avec la victime.
- Les attentes de l'auteur concernant la tenue de la maison sont si élevées que la victime n'a jamais le temps de faire autre chose et cela impacte la conciliation travail—famille (si l'auteur est un homme : stéréotype de genre, distribution de rôle stéréotypé dans le couple).
- L'auteur n'aide jamais la victime quand les enfants sont malades ou que la victime est alitée. Ou bien l'auteur promet de le faire, mais ne le fait pas (si l'auteur est un homme : stéréotype de genre, distribution de rôle stéréotypé dans le couple).
- Contrôle des ressources :
  - L'auteur empêche la victime d'utiliser des produits d'hygiène personnelle comme le papier de toilette, les mouchoirs, les serviettes sanitaires et les tampons.
  - L'auteur empêche la victime de dormir dans son lit.
  - L'auteur empêche la victime d'avoir accès à la douche, au bain et aux toilettes.

## LA DÉCISION UNILATÉRALE

Conséquences pour la victime :  
Soumission, perte de repère et d'individualité, perte de contrôle sur sa vie

- Les partenaires parviennent de façon globale à échanger dans le respect. Même si des conflits surviennent, le sujet au cœur du conflit reste la préoccupation principale des parties.

- ▲ L'auteur doit toujours avoir le dernier mot.
- ▲ L'auteur fait croire à la victime que la décision lui revient, mais au bout du compte, si la décision ne lui convient pas, la victime en subit les conséquences et est culpabilisée.
- ▲ L'auteur donne l'impression que la victime a le contrôle sans que ce soit effectivement le cas.
- ▲ Dès que la victime croit qu'un accord avec l'auteur a été trouvé, l'auteur fait exactement le contraire de ce qui a été décidé.
- ▲ Si la victime mentionne une décision que l'auteur a prise sans la consulter, l'auteur demande pourquoi la victime s'entête à revenir sur une question déjà tranchée.
- ▲ L'auteur dit à la victime que certaines questions ne sont tout simplement pas négociables.
- Si l'auteur est un homme, l'auteur dit que c'est à l'homme de prendre les décisions (stéréotype de genre). ✨

## LE REJET DE SES RESPONSABILITÉS SUR LA VICTIME

Conséquences sur la victime : perte de repères, culpabilité, schéma d'abnégation de soi

- Chacun-e des partenaires accepte et reconnaît ses torts.

- ▲ Si la victime exprime qu'elle trouve l'auteur trop autoritaire ou trop critique, l'auteur lui répond que c'est la victime qui provoque cela chez lui.
- ▲ La discussion finit toujours par tourner autour de la personnalité de la victime.
- ▲ L'auteur dit qu'il ne peut pas rester sobre tant qu'il vit avec « une folle » / « un fou. »
- ▲ L'auteur dit à la victime qu'il ne se mettrait pas en colère si la victime arrivait à faire taire et contrôler les enfants.
- ▲ L'auteur rend la victime responsable de son hygiène personnelle. Par exemple, si la victime contrarie l'auteur, celui-ci refuse de se doucher pendant des jours voire des semaines.
- ▲ L'auteur dit qu'il ne sortirait pas tant avec d'autres personnes si la victime prenait mieux soin de lui.
- L'auteur dit qu'il s'entend bien avec les autres et que donc c'est le comportement de la victime qui lui fait « perdre le contrôle » (comportement stéréotypé de victimisation).
- L'auteur dit à la victime que si jamais la victime le quitte, l'auteur se tuera et ce sera sa faute. ✨
- L'auteur blâme la victime pour avoir perdu son emploi et maintenant l'auteur refuse de se chercher un nouveau travail.

## AU TRAVERS DES (NOUVELLES) TECHNOLOGIES

*Conséquences sur la victime :*

*Sentiment de culpabilité quand la victime sort, sensation d'être épiée, surveillée qui peut s'amplifier, jusqu'à développer une forme de « paranoïa », peur de sortir et d'évoquer la possibilité de sortir seule.*

- Les partenaires possèdent chacun-e une liberté de mouvement.

- ▲ SMS/appels intempestifs qui génèrent une réaction de crainte chez la victime si elle ne répond pas.
- ▲ Surveillance au travers des réseaux sociaux. Par exemple : toute nouvelle activité sur les réseaux sociaux déclenche un interrogatoire.
- ▲ Si la victime sort sans l'auteur, l'auteur boude la victime en ne répondant plus à ses appels et ses messages et l'auteur texte dans le but de faire sentir la victime coupable.
- ▲ L'auteur exige d'avoir les mots de passe des réseaux sociaux de la victime/usurpation d'identité.
- ▲ L'auteur exige que le GPS soit activé quand la victime sort.
- ▲ Affichage de photos et de vidéos compromettantes.
- ▲ L'auteur empêche la victime d'aller sur son téléphone.
- ▲ Surveillance des connexions sur les réseaux sociaux prétextant le désir de parler à la victime ou en faisant sentir la victime coupable de s'être connectée sans lui avoir parlé.
- ▲ L'auteur insiste pour que la victime partage sa localisation avec l'auteur en tout temps, dans le but de l'aider s'il lui arrivait quoi que ce soit.
- ▲ L'auteur installe un logiciel espion dans un des appareils de la victime (ordinateur, téléphone, tablette, etc.).

## ANNEXE 4

## CONTRÔLE COERCITIF : GRILLE D'ÉVALUATION DES STRATÉGIES DE COERCITION ET DE CONTRÔLE POST-SÉPARATION<sup>1</sup>

Lors de la séparation, l'auteur peut opérer un changement d'intention<sup>2</sup> et passer d'une intention de contrôle à une intention de destruction. Il est donc possible d'observer un changement dans les stratégies mobilisées ou d'en voir certaines déjà mises en place s'accroître, s'amplifier, s'intensifier, et/ou augmenter en fréquence. Une dynamique de contrôle coercitif qui se poursuit après la séparation est une situation qui doit d'office être considérée comme alarmante et qui nécessite un suivi.

Le but de cette grille est d'explicitier certains comportements qui d'habitude passent inaperçus après une séparation alors qu'ils relèvent d'une dynamique de contrôle coercitif. Il ne faut pas hésiter à évaluer les facteurs de risque qui sont présents dans les autres grilles de stratégies de coercition et de contrôle.

● FACTEUR DE PROTECTION

▲ PRÉSENCE DE COMPORTEMENT(S)  
 QUI PEUVENT RELEVER D'UNE DYNAMIQUE  
 DE CONTRÔLE COERCITIF

■ FACTEUR DE RISQUE

### VIOLENCE ÉCONOMIQUE POST-SÉPARATION

- La victime parvient à concilier son travail et la charge des enfants ;
- Les frais relatifs aux enfants sont partagés entre les ex-partenaires.

- ▲ Utiliser les comptes bancaires d'autrui pour dissimuler des ressources financières ;
- ▲ Retirer tout l'argent des comptes conjoints, des comptes d'épargne du couple ou d'épargne des enfants ;
- ▲ Continuer à s'endetter au nom de son ex-partenaire ;
- ▲ S'enfuir et laisser à la victime la responsabilité des engagements financiers partagés ;
- ▲ Utiliser la menace pour contraindre les enfants à vivre avec soi afin d'obtenir une pension alimentaire ;
- ▲ Menacer d'arrêter les paiements convenus ;
- ▲ Forcer la victime à emprunter de l'argent à sa famille, à ses amis ;
- ▲ Refuser de payer la pension alimentaire ;
- ▲ Avoir recours à des formes d'abus économique comme le fait de :
  - Retenir les documents personnels de la victime (visas, passeports, diplômes) ;
  - Faire payer un loyer à la victime ou une hypothèque pour une résidence commune où l'auteur réside ;
  - Bloquer l'accès aux ressources économiques communes ;
  - Interférer dans la capacité à travailler ou à étudier de la victime ;
  - Intimider et harceler la famille et les amis de la victime qui soutiennent financièrement la victime.
- ▲ Détériorer les biens communs entraînant des frais ;
- ▲ Continuer à s'endetter au nom de la victime ou via des produits communs ;
- ▲ S'enfuir et laisser la victime responsable des produits financiers partagés.

## INSTRUMENTALISATION DES INSTITUTIONS DU SAJ/ SPJ, DES TRIBUNAUX DE LA FAMILLE, DES SERVICES IMMIGRATION, DE L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE

### ● La justice protège la victime et les enfants.

- ▲ Menacer d'appeler et/ou contacter les autorités ;
- ▲ Menacer de faire passer la victime pour « folle/fou » et/ou faire passer la victime pour une « folle » / un « fou » auprès des institutions.

## UTILISATION DE SES DROITS D'ACCÈS SUR LES ENFANTS ET DE LA CO-PARENTALITÉ POUR POURSUIVRE SON CONTRÔLE

### ● Réseau soutenant.

- ▲ Critiquer de façon systématique les choix éducatifs que la victime fait pour leurs enfants et sans que ce soit constructif ;
- ▲ Blâmer la victime pour les difficultés/défauts des enfants ;
- ▲ Empêcher la prise de rendez-vous médicaux concernant les enfants afin qu'on ne découvre pas la violence ;
- ▲ Imposer un-e professionnel-le de la santé (psychologue, médecin, etc.) qui prend parti pour la version des faits de l'auteur afin que la violence passe inaperçue ;
- ▲ Espionner la victime lors des contacts en visio ou par téléphone avec l'enfant.

## UTILISER LE HARCÈLEMENT ET L'INTIMIDATION

### ● Réseau soutenant.

- ▲ Recourir à la force physique ou menacer la victime pour lui soutirer de l'argent ;
- ▲ Harceler la victime en la forçant à changer de lieu/de nom/d'emploi/d'éducation ;
- ▲ Faire payer à la victime les activités/besoins de l'enfant ou des enfants lors de son contact avec l'enfant ;
- ▲ Gâter les enfants avec des cadeaux coûteux pour faire la victime se sentir inférieure ;
- ▲ Encourager les enfants à faire honte à la victime pour les finances ;
- ▲ Refuser de partager les ressources de base pour les enfants ;
- ▲ Refuser de contribuer aux dépenses supplémentaires liées aux enfants ;
- ▲ Détruire des objets qui appartiennent ou font penser à l'autre parent ou aux enfants ;
- ▲ Ne pas respecter une ordonnance de non-contact en utilisant les enfants comme prétexte ;
- ▲ Menacer ou traquer l'autre parent ou les enfants ;
- ▲ Faire connaître sa présence tout en restant à l'extérieur des limites géographiques imposées par le tribunal ;
- ▲ Maltraiter un animal ;
- ▲ Recourir à des tiers pour harceler.

## UTILISER ET ABUSER DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

### ● Réseau soutenant.

- ▲ Utiliser délibérément les processus et procédures judiciaires pour fixer le contact avec les enfants, le divorce, la propriété, les conflits, etc. et ce dans le but d'épuiser la victime (physiquement, psychologiquement et financièrement) ;
- ▲ Ne pas comparaître devant le tribunal entraînant un ajournement ;
- ▲ Retenir les documents requis ;
- ▲ Faire payer à la victime ses frais d'avocat.

## MANIPULER LES INSTITUTIONS

### ● Réseau soutenant.

- ▲ Utiliser des « lacunes » dans la législation pour protéger ses actifs ;
- ▲ Devenir chômeur ou travailleur indépendant pour éviter une pension alimentaire pour conjoint/enfant ;
- ▲ Refuser de payer une pension alimentaire malgré ses ressources financières ;
- ▲ Dissimuler/refuser de divulguer le revenu réel ;
- ▲ Frauder fiscalement pour éviter des obligations financières ;
- ▲ Signaler la victime à tort pour fraude aux allocations.

## SAPER LES CAPACITÉS PARENTALES DE LA MÈRE

### ● Réseau soutenant.

- ▲ Chambouler les habitudes alimentaires et de sommeil des enfants ;
- ▲ Ne pas tenir son ex-partenaire au courant des besoins sociaux, émotionnels et physiques des enfants ;
- ▲ Aller à l'encontre des règles imposées par l'ex-partenaire aux enfants ;
- ▲ Exiger des droits de visite ou des pratiques qui nuisent aux enfants.

## ANNEXE 5

## CONTRÔLE COERCITIF : LISTE DES STRATÉGIES DE COERCITION ET DE CONTRÔLE

● FACTEUR DE PROTECTION

▲ PRÉSENCE DE COMPORTEMENT(S)

■ FACTEUR DE RISQUE

### LA COERCITION :

La coercition implique l'usage de la force et de menaces afin de forcer la personne à agir de la manière attendue par l'agresseur (Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'île, s.d. ; Stark, 2007).

|  | Présence de comportements ?                         | Comportement(s) identifié(s) | Facteur(s) de risque identifié(s) | Quel(s) comportement(s) sont à surveiller ? |
|--|---|------------------------------|-----------------------------------|---|
| <b>Violence physique et coercition physique</b><br><i>Facteur de risque : critère 2 de la COL.15/2020</i>  | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Menaces et/ou maltraitance des enfants physiques</b><br><b>Menaces ou violences conjugales devant les enfants</b><br><i>Critères 3 (D) et 4 (C) de la COL.15/2020</i>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Violences, jalousie et humiliation sexuelle</b><br><i>Critères 2 B violences sexuelles et 2F et 12 D jalousie, de la COL.15/2020</i>  | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Coercition reproductive</b>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Violence économique pendant la relation</b><br><i>Critères 2D de la COL.15/2020</i>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Menace explicite et menace de mort</b><br><i>Facteur de risque : critère 4 de la COL.15/2020</i>  | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Harcèlement</b><br><i>Le harcèlement peut être mieux caractérisé si on tient compte d'autres facteurs tels que la durée, l'intensité, l'intrusion, le moment et les menaces implicites et explicites (Logan, T. et Walker.R. 2009). En d'autres termes, l'accent mis sur le contenu du harcèlement peut ne pas révéler avec exactitude sa gravité ou l'impact total sur la victime.</i> | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Humiliation</b><br><i>Critère 2 de la COL.15/2020</i>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Contrôle de l'apparence et de l'alimentation</b>  | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |

## LE CONTRÔLE :

Le contrôle est quant à lui plus subtil. Les stratégies déployées par l'agresseur vont pousser la victime à se subordonner, à être dépendante, à lui obéir de façon directe ou indirecte ; peu importe que l'auteur soit présent ou non (Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'île, s.d. ; Stark, 2007).

**L'auteur des violences exploite les ressources et les capacités de la victime à des fins personnelles soit en la privant des moyens nécessaires à son indépendance, à sa résistance ou à sa fuite soit en réglementant son comportement quotidien.**

|   | Présence de comportements ?                         | Comportement(s) identifié(s) | Facteur(s) de risque identifié(s) | Quel(s) comportement(s) sont à surveiller ? |
|---|---|------------------------------|-----------------------------------|---|
| <b>L'isolement / la restriction des contacts</b><br><i>Critère 22 de la COL.15/2020</i>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Propos et comportements stéréotypés</b><br><i>Critère 10 de la COL.15/2020</i>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>La critique</b><br><i>Critères 2 de la COL.15/2020</i>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>L'intimidation</b>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>La maternité : grossesse et accouchement, contrôle de la relation avec les enfants</b><br><i>Critères 16 de la COL.15.2020</i>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Humeur, colère et menace implicite</b><br><i>Critère 16 de la COL.15/2020</i><br><i>Facteur de risque : critère 4 de la COL.15/2020</i>  | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Contrôle par la protection et les attentions</b><br><i>Les stratégies de protection par les attentions, d'imposer ses propres règles et de négation des perceptions peuvent faire partie de la violence psychologique.</i><br><i>Facteur de risque : critères 2A de la COL.15/2020</i> | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Imposer ses règles</b>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Négation des perceptions</b>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |
| <b>Suppression de l'intimité et de l'individualité</b>  | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |                              |                                   |   |

|  |   |  |  |  |
|--|---|--|--|--|
| <b>La décision unilatérale</b>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |  |  |  |
| <b>Le rejet de ses responsabilités sur la victime</b><br><i>Critère 10 de la COL.15/2020</i> | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |  |  |  |
| <b>Au travers des technologies de façon à espionner, surveiller à l'insu de la victime</b>   | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |  |  |  |
| <b>Violence post-séparation</b><br><i>Critère 10 de la COL.15/2020</i>                       | <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON |  |  |  |

|                          |   |                        |
|--------------------------|---|------------------------|
| Présence de coercition : | <br>À COCHER | Date de l'évaluation : |
| Présence de contrôle :   | <br>À COCHER | Date de l'évaluation : |

**Notes supplémentaires :**

## AMBIVALENCE

● FACTEUR DE PROTECTION

■ FACTEUR DE RISQUE

**SCHÉMA D'ABNÉGATION DE SOI IMPUISSANCE ACQUISE  
LA VICTIME SE CENTRE SUR L'AUTEUR**

- La victime est capable de : prendre soin d'elle, de travailler, de s'occuper des enfants, de prendre du temps pour elle.
- Forte présence de ce mécanisme d'adaptation. La victime se soumet et se centre sur l'auteur (et/ou n'en a pas conscience).
- « Management » des conséquences afin de garder l'auteur satisfait.

**LES TROUBLES DISSOCIATIFS**

- Score de dissociation (Dissociative experience scale) dans la moyenne.
- Score de dissociation (Dissociative experience scale) élevé et présence de différents symptômes psychoformes et somatoformes + et –.

**LA DÉTRESSE PÉRI-TRAUMATIQUE**

|             | Initiale | 1 mois | 3 mois |
|-------------|----------|--------|--------|
| Score IES-R |          |        |        |
| Score BDI   |          |        |        |
| Score PDEQ  |          |        |        |
| Score PDI   |          |        |        |

- Score faible.
- Score élevé.

**L'ÉTAT DE STRESS POST-TRAUMATIQUE PCL-S**

- Score faible.
- Score élevé.

**L'AUGMENTATION DE SEUIL DE TOLÉRANCE/ BANALISE ET MINIMISE LES RISQUES**

- La victime se soumet pour se protéger.
- La victime est habituée à la violence et minimise les conséquences sur elle et son entourage.
- La victime comprend les enjeux de sécurité.

ÉVALUATION FINALE



À COCHER

## MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SÉCURITÉ

### Vérifiez l'absence de danger imminent<sup>55</sup>

Misez sur des interventions priorisant la sécurité de la victime et de ses proches.

*Ex. « Vous sentez-vous en sécurité de quitter mon bureau ? », « Votre ex-partenaire sait-il/elle que vous êtes ici ? », « Voulez-vous que quelqu'un vous accompagne jusqu'à votre voiture ? »*

Concentrez l'enquête sur la détermination des facteurs de risque reliés au contrôle coercitif.

Tenez compte d'événements connexes non judiciairisés (ex. tentative de suicide).

Recueillez des témoignages de proches, collègues, voisins, etc.

Agissez rapidement lorsque des bris de condition sont rapportés.

Planifiez la sécurité de la victime (ex. trouver un ordinateur ou un appareil mobile plus sûr auquel le/la partenaire n'a pas accès, changer les mots de passe et les questions de sécurité pour les comptes en ligne, etc.).

### Réseautez la victime<sup>56</sup>

Dirigez la victime vers la ligne Écoute Violences Conjugales (Fédération Wallonie Bruxelles) et les réseaux des maisons d'aide et d'hébergement<sup>57</sup> qui sont les mieux placés pour évaluer la situation.

Vérifiez si la victime a un-e intervenant-e dans sa vie : psychologue, travailleur social, etc.

Si la victime ne souhaite pas avoir recours à une ressource, assurez-vous qu'elle puisse compter sur l'appui d'un proche (famille, ami-e).

### Plan de fuite en cas d'urgence<sup>58</sup>

Aidez la victime à préparer un plan de fuite au cas où les violences s'intensifient.

#### 1) Planifier les différentes étapes du plan de fuite en cas d'urgence.

- Sur qui la victime peut s'appuyer en cas d'urgence ?
- Qui la victime peut-elle appeler ?
- Noter le numéro de la police ou de la personne ressource sous un nom différent (ex. esthéticienne, coiffeur, etc.).

#### 2) Mettre les documents importants en sécurité.

Note : Faire des copies et cacher les originaux chez un proche ou dans un endroit sûr.

- Carte(s) d'identité, passeport(s), certificat(s) de naissance, vignettes de mutuelle, document(s) d'immigration de tous les membres de la famille ;
- Dossier(s) scolaires et certificat(s) de vaccination ;
- Permis de conduire et immatriculation du véhicule ;
- Médicaments, ordonnances, dossiers médicaux de tous les membres de la famille.
- Documents attestant du divorce, des arrangements concernant la garde des enfants, les ordonnances des tribunaux, les ordonnances restrictives, le certificat de mariage ;
- Bail ou entente de location, titre de propriété de la résidence, livret de paiements hypothécaires.

#### 3) Cacher des vêtements, des doubles de clés de la maison et de la voiture, de l'argent, etc., chez un proche.

#### 4) Préparer une valise d'urgence contenant, par exemple, quelques vêtements, des jouets et/ou doudous pour les enfants, des objets ayant une valeur sentimentale.

#### 5) Mettre de côté dans un endroit rapidement accessible de l'argent pour un taxi.

#### Plan de sécurité si la victime vit encore avec le partenaire

- Créer un mot de passe pour les proches dont les enfants afin de leur faire comprendre discrètement qu'ils doivent appeler à l'aide.
- Ne pas adopter d'attitude de résistance afin que l'auteur ait le sentiment de « contrôle ».
- Prévenir l'employeur.
- Demander aux enfants de choisir une pièce sûre dans la maison, de préférence une pièce qui peut se verrouiller. Il est important de faire comprendre aux enfants que la première règle du plan de sécurité, est que les enfants doivent quitter la pièce où se déroulent les actes de violence.
- Expliquer aux enfants comment appeler à l'aide.

55. Extrait de Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022). *Boîte à outils : Le contrôle coercitif prédicteur de risques homicidaires*. p. 4. [\[https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Outils3-WEB\\_vf.pdf\]](https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Outils3-WEB_vf.pdf)

56. Extrait de Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022). *Boîte à outils : Le contrôle coercitif prédicteur de risques homicidaires*. p. 4. [\[https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Outils3-WEB\\_vf.pdf\]](https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/Outils3-WEB_vf.pdf)

57. Pour une liste des services d'aide et d'hébergement aux personnes victimes de violence conjugale en Fédération Wallonie Bruxelles, rendez-vous sur la page de la ligne Écoute Violences Conjugales : <https://www.ecouteviolencesconjugales.be/services-guide/>

58. Inspiré de Peel Committee Against Woman Abuse. (s.d.). *L'élaboration d'un plan de sécurité*. <http://www.pcawa.net/uploads/1/4/7/1/14711308/frenchsafetyplan1.pdf>



# Colophon

## **Éditeur**

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Place Victor Horta 40, 1060 Bruxelles  
02 233 44 00  
egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be  
<https://igvm-iefh.belgium.be>

## **Éditeur responsable**

Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

## **Revue de littérature**

Marie Denis : coordinatrice du projet/psychologue clinicienne,  
Observatoire Féministe des Violences Faites aux Femmes

Marine Daubercie : stagiaire en psychologie, Observatoire Féministe  
des Violences Faites aux Femmes

Houda Essoufi : stagiaire en psychologie

Laura Truong : chercheuse en droit/juriste, Observatoire Féministe  
des Violences Faites aux Femmes

## **Conception des guides et outils**

Marie Denis : psychologue clinicienne, Observatoire Féministe des Violences  
Faites aux Femmes

## **Concept**

[Tandemm.be/graphisme/](https://Tandemm.be/graphisme/)

## **Numéro de dépôt**

D/2023/10.043/9

Les fonctions, les titres et les grades utilisés dans cette publication font référence aux personnes de tout sexe ou identité de genre.

Cette publication est également disponible en néerlandais.

---

## **Remerciements :**

Nous remercions le collectif des Mères Veilleuses, les intervenant-e-s de terrain ainsi que les victimes avec qui cet outil a été co-construit.